



Assemblée générale

Distr. générale
29 mars 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 155 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	10
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	11
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	12
II. Ressources financières	52
A. Vue d'ensemble	52
B. Contributions non budgétisées	53
C. Gains d'efficacité	53
D. Taux de vacance	53
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	54
F. Formation	55
G. Désarmement, démobilisation et réintégration	56
H. Services de détection des mines et de déminage	58



I.	Autres activités relatives aux programmes	58
J.	Projets à effet rapide	59
III.	Analyse des variations	59
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	65
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 , 72/290 et 72/293 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	66
A.	Assemblée générale	66
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	74
Annexes		
I.	Définitions	80
II.	Organigrammes	82
III.	Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus	87
Carte	92

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (exercice 2019/20), dont le montant s'élève à 1 023 267 600 dollars.

Ce projet de budget couvre le déploiement d'un maximum de 660 observateurs militaires et officiers d'état-major, 16 215 militaires, 391 membres de la police des Nations Unies, 1 050 membres d'unités de police constituées, 726 membres du personnel recruté sur le plan international, 1 779 membres du personnel recruté sur le plan national, 347 Volontaires des Nations Unies et 90 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2019/20 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Action politique ; composante Protection des civils et droits de l'homme ; et composante Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2017/18)	Montant alloué (2018/19)	Dépenses prévues (2019/20)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	562 704,1	535 038,3	511 091,1	(23 947,2)	(4,5)
Personnel civil	291 608,4	257 031,9	221 755,6	(35 276,3)	(13,7)
Dépenses opérationnelles	334 926,0	322 549,3	290 420,9	(32 128,4)	(10,0)
Montant brut	1 189 238,5	1 114 619,5	1 023 267,6	(91 351,9)	(8,2)
Recettes provenant des contributions du personnel	31 001,2	27 197,0	23 043,4	(4 153,6)	(15,3)
Montant net	1 158 237,3	1 087 422,5	1 000 224,2	(87 198,3)	(8,0)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	1 189 238,5	1 114 619,5	1 023 267,6	(91 351,9)	(8,2)

Ressources humaines^a

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Emplois de temporaire^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	<i>Total</i>
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	94	77	–	18	–	189
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	94	68	–	26	–	188
Composantes										
Action politique										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	74	177	8	5	–	264
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	50	136	1	5	–	192
Protection des civils et droits de l'homme										
Effectif approuvé 2018/19	660	16 215	391	1 050	107	312	97	57	90	18 979
Effectif proposé 2019/20	660	16 215	391	1 050	99	265	58	47	90	18 875
Appui										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	554	1 686	–	338	–	2 578
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	478	1 256	–	269	–	2 003
Total										
Effectif approuvé 2018/19	660	16 215	391	1 050	829	2 252	105	418	90	22 010
Effectif proposé 2019/20	660	16 215	391	1 050	721	1 725	59	347	90	21 258
Variation nette	–	–	–	–	(108)	(527)	(46)	(71)	–	(752)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans sa résolution 1925 (2010). La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 mars 2019, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2409 (2018).

2. La MONUSCO a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composante (Action politique, Protection des civils et droits de l'homme, et Appui), qui découlent du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MONUSCO ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2018/19, y compris lorsqu'elle résulte de reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

5. Afin d'assurer un dialogue politique durable avec le Gouvernement nouvellement élu, la Mission conservera son quartier général à Kinshasa, où se trouveront ses hauts responsables. La présence civile de la Mission sur le terrain et le nombre d'antennes seront réduits au cours de l'exercice 2019/20 du fait de la fermeture des bureaux situés dans des lieux non touchés par le conflit armé, bureaux qui étaient conservés pour assurer, au niveau local, l'action politique, la perception de la situation et la capacité d'intervention pendant toute la période électorale. Les sept bureaux qui seront fermés se situent à Bandundu, à Dungu, à Kisangani, à Matadi, à Mbandaka, à Mbuji-Mayi et à Lubumbashi. La Mission gardera six bureaux locaux dans des zones clés, situées à l'est de la République démocratique du Congo et dans la région du Kasai, qui sont le théâtre de conflits armés et de violences intercommunautaires de forte intensité. Ces bureaux locaux se trouvent à Bunia, à Beni, à Goma, à Bukavu, à Kalemie et à Kananga. Elle maintiendra également ses antennes à Uvira, à Butembo, à Kindu et à Tshikapa. Les effectifs civils de la Mission seront considérablement réduits, proportionnellement à la consolidation de sa présence.

6. La présence de la composante Police sera également réduite afin de l'aligner sur la structure plus concentrée de la Mission durant l'exercice 2019/20. Une unité de police constituée et 35 membres de la police des Nations Unies seront rapatriés. Les six autres unités de police constituées continueront d'effectuer deux tâches essentielles, à savoir protéger le personnel et les installations des Nations Unies et appuyer l'exécution du mandat de la composante Police de la Mission en prêtant renfort à la police nationale congolaise.

7. Parallèlement, la force consolidera sa présence au fur et à mesure que la Mission se concentrera sur les zones touchées par des conflits armés et des violences intercommunautaires de forte intensité. La force interviendra dans les zones où les groupes armés continuent de représenter une menace pour les civils et où il est

toujours primordial d'apporter un soutien aux forces de sécurité de l'État afin de leur permettre de faire face à la menace qu'ils représentent et de contrer leurs attaques éventuelles contre les populations. Dans cette zone d'opérations, la force continuera de privilégier la protection par la projection au moyen de déploiements rapides et à court terme de ses bataillons d'intervention rapide, ainsi que le maintien de ses bases et de ses bataillons d'infanterie dans les zones où les risques en matière de protection sont jugés plus considérables et plus durables. La Mission ajustera la présence civile et militaire afin de déployer des effectifs suffisants dans les zones opérationnelles pour appuyer les opérations contre les groupes armés et faciliter les efforts de démobilisation. Dans cette optique, la force réduira le nombre de bases en mettant en service des moyens de transport aérien et terrestre adéquats, et appliquera le principe de la protection par la projection dans les zones où les bases sont fermées. Au cours de l'exercice 2019/20, la force sera composée de cinq bataillons d'infanterie, de cinq bataillons d'intervention rapide, d'une compagnie des forces spéciales et de la brigade d'intervention de la force (constituée de trois bataillons et d'une compagnie des forces spéciales).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

8. La République démocratique du Congo, sa population et ses partenaires ont traversé trois années d'incertitude électorale et politique, marquées par le report des élections qui devaient être organisées en 2016 conformément à la Constitution, l'application inégale de l'accord politique conclu par la suite, le 31 décembre 2016, ainsi que par un contexte d'instabilité et de violence. Avec la tenue d'élections présidentielles et législatives (aux niveaux national et provincial) le 30 décembre 2018, une étape importante a été franchie pour le pays et sa population, à savoir le premier transfert pacifique du pouvoir dans l'histoire du pays, ce qui répond ainsi aux attentes exprimées dans l'accord du 31 décembre 2016. Les élections locales se tiendront au cours de l'exercice 2019/20, le cycle électoral complet devant s'achever le 16 février 2020.

9. Après la prestation de serment du premier chef d'État issu de l'opposition le 24 janvier 2019 et la mise en place de l'Assemblée nationale et des assemblées provinciales en mars 2019, le nouveau gouvernement est entré dans une phase de réconciliation et de consolidation, ce qui permettra à la Mission de se concentrer à nouveau sur les questions d'importance stratégique à long terme, notamment l'appui aux efforts menés par le gouvernement pour neutraliser les groupes armés et faciliter leur démobilisation. Pour la première fois, des responsables à tous les niveaux de gouvernement ont été nouvellement élus, notamment des maires, des gouverneurs et des membres des assemblées provinciales, de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Gouvernement national. Les principaux problèmes structurels en matière de politiques et de développement devraient persister et le Gouvernement devra s'y atteler afin de progresser vers une paix durable. Il s'agit notamment des problèmes persistants de l'identité, de la propriété foncière, de l'accès aux terres, de l'exploitation illégale des ressources naturelles, du déplacement et de la réinstallation, de la succession coutumière, des relations régionales et du fonctionnement des forces de sécurité de l'État. En ce qui concerne l'évolution de la situation en matière de sécurité, une tendance positive a été observée, marquée par une augmentation du nombre de membres des différents groupes armés qui se rendent ou qui en expriment la volonté. Ce contexte offre au Gouvernement et à la Mission l'occasion de contribuer à une réduction durable de l'activité des groupes armés dans plusieurs provinces, notamment dans celles du Kasaï, du Tanganyika et de l'Ituri, ainsi qu'à la réinsertion des ex-combattants, des femmes et des enfants associés aux groupes armés de leurs collectivités locales.

1. Action politique

10. Après la tenue d'élections globalement pacifiques en décembre 2018, pour lesquelles la fourniture d'un appui était au premier plan des priorités de la Mission depuis 2016, le pays entrera dans une phase de consolidation au cours de l'exercice 2019/20. Durant la période postélectorale, le dispositif de la Mission sera ajusté en vue de concentrer sa présence géographique dans les zones prioritaires, ce qui se traduira par une réduction du nombre de bureaux locaux dans les zones non touchées par des conflits armés et du nombre de militaires, de policiers et de civils. Les priorités de la Mission pour l'exercice 2019/20 seront les suivantes : a) l'action politique, notamment un engagement durable et un appui à la consolidation des priorités du Gouvernement nouvellement élu, et un dialogue politique sur les causes profondes du conflit en vue de contribuer à une paix durable ; et b) la protection des civils et les droits de l'homme.

11. Dans ce contexte, la MONUSCO axera ses efforts politiques sur la collaboration avec le Gouvernement nouvellement élu, les institutions nationales et les principaux partenaires internationaux ; l'appui à la consolidation des priorités des nouvelles autorités, à la demande de celles-ci ; et la promotion de solutions politiques inclusives pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. En outre, étant donné que le pays entame une période qui devrait être caractérisée par des changements à tous les niveaux dans les ministères et autres institutions, la Mission compte centrer ses bons offices et ses activités de sensibilisation à l'échelle du pays et des provinces sur l'instauration d'un niveau minimum de stabilité et l'offre de garanties politiques aux parties prenantes chargées de préserver les acquis à long terme du processus. La Mission s'efforcera d'identifier les possibilités de renforcer l'action politique afin d'assurer la résilience des institutions nationales et se concentrera sur les activités visant à préserver la stabilité dans une période où les fonctions permanentes essentielles de l'État peuvent exiger une attention particulière puisque le pays est dirigé pour la première fois par un président issu de l'opposition. La MONUSCO compte également engager des pourparlers avec le nouveau Gouvernement concernant une stratégie de sortie de la Mission assortie de conditions et la reconfiguration de la présence des Nations Unies en République démocratique du Congo, compte tenu de la situation politique et humanitaire et des conditions de sécurité actuelles. Dans le contexte de son retrait éventuel, et compte tenu des efforts déployés pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, la Mission continuera également de nouer un dialogue politique avec les partenaires régionaux, ainsi qu'avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et les autres acteurs concernés, y compris la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union africaine.

2. Protection des civils et droits de l'homme

12. Sur le plan de la sécurité, les civils continueront de faire face à des menaces considérables en matière de protection dans les zones touchées par les conflits, notamment des risques de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Même si la Mission s'attend à une baisse significative des risques de violence politique et électorale, en particulier dans l'ouest du pays et dans les zones urbaines sensibles, l'activité des groupes armés, la violence intercommunautaire, les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits sont des problèmes graves qui persisteront, notamment dans les provinces de l'Ituri, du Kasaï, du Kasaï-Central, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, et du Tanganyika, ainsi que dans certaines parties du Maniema. L'incidence potentielle des élections locales, y compris celle des chefs coutumiers, sur les conditions de sécurité dans l'est du pays nécessitera également une attention particulière, étant donné la propension qu'ont en général les acteurs politiques locaux à instrumentaliser la violence pour promouvoir

leurs programmes avant les élections. En outre, peu de progrès ont été accomplis pour remédier aux causes profondes de conflits tels que les rivalités portant sur la propriété foncière et l'exploitation illégale des ressources minérales, y compris les conflits interethniques qui créent un climat propice aux violations des droits de l'homme et aux atteintes à ces droits.

13. Dans ce contexte, la protection des civils continuera de s'inscrire dans le cadre d'une approche globale, l'accent étant mis sur l'est de la République démocratique du Congo et la province du Kasai. La Mission mènera les activités de protection suivantes : a) une action politique pour prévenir la violence et s'attaquer durablement aux causes profondes des conflits ; b) des initiatives de dialogue avec les populations locales en s'appuyant sur le concept de police de proximité appliqué par la police des Nations Unies et sur la stratégie opérationnelle de lutte contre l'insécurité, et en créant un espace de dialogue grâce à des activités de lutte contre la violence locale et de stabilisation de la collectivité ; c) un renforcement de la sécurité par des mesures de protection physique, une présence statique et le déploiement temporaire des composantes militaire et de police, ainsi que par des opérations offensives ; d) la surveillance des atteintes aux droits de l'homme et des enquêtes ainsi que des rapports connexes, tout en encourageant le respect des droits de l'homme et la protection des civils par l'intermédiaire d'équipes conjointes de protection et de surveillance appuyées par la police des Nations unies ; et e) la fourniture d'un soutien pour les poursuites judiciaires prioritaires et l'amélioration des conditions de détention dans les prisons à haut risque. Plusieurs de ces activités contribueront à la lutte contre l'impunité, ce qui est essentiel à l'instauration d'une paix durable.

14. Dans le cadre de ses activités de protection, la MONUSCO continuera de s'employer à neutraliser les groupes armés en adoptant une approche globale, et en appliquant des stratégies et des plans d'opérations adaptés contre les groupes armés prioritaires. La Mission accompagnera les pressions militaires par des interventions politiques aux niveaux national et local, en coordination avec les actions menées au niveau régional, pour couper tout lien des groupes armés avec la population locale ; désorganiser les sources de financement de ces groupes, leurs réseaux de recrutement et leurs chaînes d'approvisionnement ; réduira le soutien politique et financier que reçoivent ces groupes ; et les incitera à se rendre grâce aux processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et aux initiatives de réduction de la violence au sein de la collectivité.

15. La MONUSCO continuera de réduire les positions statiques, puis renforcera et améliorera davantage le concept de protection par projection. En se concentrant exclusivement sur les six provinces clés, la Mission adaptera ses interventions mobiles pour répondre à la situation dans cette région au moyen de déploiements rapides, flexibles et mobiles, à plus court terme, de la force militaire renforcée par des civils. Cette approche sera appuyée par cinq bataillons d'intervention rapide, avec une unité de réserve qui pourra être mise à disposition pour mener des interventions dynamiques à court terme et des actions préventives. La Mission continuera d'améliorer ses moyens d'alerte rapide pour s'assurer que les alertes sont reçues en temps utile. Ces moyens nécessiteront toujours des facteurs déterminants et des mesures visant à protéger la force, y compris le déploiement d'un système d'aéronef non habité, d'hélicoptères d'attaque et de systèmes d'évacuation sanitaire efficaces, adaptés aux opérations nocturnes.

16. La composante Police de la MONUSCO réduira sa présence en mettant l'accent sur la prévention, la désescalade et la résolution des conflits, notamment par une présence et des patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise. Dans les centres urbains, la composante Police continuera de préconiser le recours à des méthodes de répression non létales, de former et d'appuyer les forces de sécurité pour

améliorer la gestion de l'ordre public et les pratiques de commandement et de contrôle. En outre, dans les zones urbaines, la police des Nations Unies se chargera de la formation, de l'assistance technique, du renforcement des capacités et du soutien logistique à la Police nationale congolaise par la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle de lutte contre l'insécurité, dont l'objectif est de lutter de manière intégrée contre le manque de sécurité. La composante Police continuera également de concourir à la mise en place de dispositifs de contrôle essentiels, tels que l'Inspection générale de la Police nationale congolaise. Par l'intermédiaire d'unités spéciales constituées à cet effet, la police des Nations Unies apportera également un appui technique à la police nationale pour lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, mettre en place une police de proximité, collecter des renseignements, recourir à l'expertise médico-légale et lutter contre la grande criminalité organisée.

17. Par ailleurs, la situation humanitaire devrait rester préoccupante. Avec environ 13 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, l'ONU et ses partenaires internationaux continueront d'aider le Gouvernement congolais à faire face à cette urgence complexe. Les zones reculées et peu sûres, où la présence de groupes armés constitue toujours une menace particulière pour l'acheminement de l'aide humanitaire, devraient rester difficiles d'accès et l'intervention de la Mission sera nécessaire à cet effet. Les mécanismes de coordination existants seront renforcés par une communication et un échange d'informations réguliers avec les intervenants humanitaires.

3. Activités de la Mission et appui à la mission

18. Au cours de l'exercice 2019/20, les initiatives d'appui à la mission viseront essentiellement à fournir l'appui administratif et logistique nécessaire à l'exécution du mandat de la Mission, avec trois objectifs principaux : a) consolider la présence de la Mission, tout en veillant à tenir compte des questions environnementales ; b) ajuster le dispositif de la composante Appui à la Mission afin d'appuyer les opérations liées à la protection des civils par les bataillons d'intervention rapide et la brigade d'intervention de la force, notamment en utilisant un système renforcé d'aéronef non habité, et en améliorant la mobilité de la force par l'utilisation d'aéronefs lourds à voilure fixe ou tournante ; et c) renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, conformément à l'initiative « Action pour le maintien de la paix » du Secrétaire général.

19. Faisant fond sur les gains d'efficacité réalisés au cours de l'exercice 2018/19, la Mission ajustera son dispositif pour appuyer l'approche globale et le concept des opérations de protection par la projection. Compte tenu de la nécessité de disposer d'une force agile et mobile, et d'assurer la projection de force, des moyens aériens pleinement opérationnels restent essentiels pour la projection des éléments de sécurité de la Mission dans les différentes zones d'opérations.

20. La Mission s'attachera à renforcer la sécurité des soldats de la paix et à conserver ses bases d'opérations en fortifiant les sites de déploiement ainsi que les complexes de l'ONU, en mettant en place une solide chaîne d'évacuation sanitaire et de traitement des blessés, et en appliquant le concept de chronologie 10-1-2 pour le traitement des blessés et les évacuations.

21. L'alignement de la composante Appui à la mission sur les activités générales relatives aux structures d'appui des missions et de gestion de la chaîne d'approvisionnement se poursuivra. Il s'agit notamment d'une planification rigoureuse des procédures de planification de la demande, d'achat et de livraison, ainsi que de la gestion des avoirs appartenant à l'ONU. Les stocks seront considérablement réduits pour tenir compte de l'évolution du dispositif de la Mission et de la réduction de ses effectifs.

22. La cession des terres et des biens sera gérée conformément à des normes écologiques rigoureuses et au plan d'action de la Mission pour l'environnement. La Mission continuera d'améliorer ses méthodes pour une gestion et une élimination sûres des déchets. La Mission continuera également de rationaliser le parc de véhicules appartenant à l'ONU tout en adoptant des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

23. L'effectif civil proposé est composé de 2 852 personnes, dont 726 membres du personnel recruté sur le plan international, 1 779 membres du personnel recruté sur le plan national et 347 Volontaires des Nations Unies, soit une diminution globale de 752 postes (126 membres du personnel recruté sur le plan international, 555 membres du personnel recruté sur le plan national et 71 Volontaires des Nations Unies). Cette réduction est le résultat net de la suppression de 764 postes (120 membres du personnel recruté sur le plan international, 565 membres du personnel recruté sur le plan national et 79 Volontaires des Nations Unies), de la création de 12 postes (4 membres du personnel recruté sur le plan international et 8 Volontaires des Nations Unies), et du fait que 10 postes sont désormais réservés à des fonctionnaires recrutés sur le plan national (conversion de 1 P-4, 7 P-3 et de 2 postes d'agent du Service mobile en 8 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

24. Le montant estimatif des ressources nécessaires au fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2019/20 est de 1 023 267 600 dollars, ce qui représente une baisse de 91 351 900 dollars (8,2 %) par rapport au budget approuvé pour 2018/19 (1 114 619 500 dollars). Les estimations pour l'exercice 2019/20 tiennent compte de la baisse des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police, qui s'explique par une hausse du taux de vacance de postes due à la réduction du nombre d'observateurs militaires et de membres de la police des Nations Unies, au rapatriement d'un bataillon et d'une unité des forces spéciales, au rapatriement partiel de deux bataillons et au rapatriement d'une unité de police constituée conformément aux conclusions issues de l'examen stratégique, qui recommandent d'ajuster le dispositif de la Mission après les élections afin qu'elle concentre ses opérations dans les zones touchées par les conflits armés où de fortes menaces pèsent toujours sur les civils. Les estimations tiennent également compte de la baisse des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui résulte de la suppression nette de 752 postes et emplois de temporaire (126 membres du personnel recruté sur le plan international, 555 membres du personnel recruté sur le plan national et 71 Volontaires des Nations Unies). Enfin, les estimations tiennent compte de la baisse des dépenses opérationnelles, consécutive à : a) une diminution des frais de remplacement de diverses pièces détachées pour le matériel et les véhicules ; b) une baisse des dépenses prévues au titre de la location de locaux, qui s'explique par la fermeture de sept bureaux locaux, la fermeture des bases opérationnelles de compagnie et le regroupement de sites à la suite de la réduction des effectifs militaires, du personnel de police et du personnel civil ; c) une baisse des dépenses prévues au titre des fournitures et des services, qui s'explique par la fermeture de sept bureaux locaux et la réduction des effectifs militaires, du personnel de police et du personnel civil ; d) une diminution des dépenses prévues au titre du carburant, qui s'explique par la réduction du nombre de groupes électrogènes et la réduction du parc de véhicules et du nombre d'aéronefs ; et e) une baisse des dépenses prévues au titre des rations.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

25. La MONUSCO continuera de collaborer avec les membres de l'Union africaine, de la SADC et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en coordination étroite avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la

région des Grands Lacs et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale afin de renforcer l'action de l'ONU dans la région. Les activités de coopération et de collaboration au niveau régional devront permettre de mieux lutter contre les causes profondes et structurelles des conflits, ce qui est essentiel pour instaurer une paix durable et s'attaquer au problème des groupes armés étrangers en République démocratique du Congo.

26. La MONUSCO continuera de travailler en étroite collaboration avec les autres opérations de maintien de la paix. La Base d'appui d'Entebbe est l'une des principales plateformes logistiques utilisées par la Mission pour le transit de militaires et de policiers ainsi que pour le transport de marchandises à destination de l'est de la République démocratique du Congo. Le Directeur du pôle Gestion de la chaîne d'approvisionnement, dont le bureau se trouve à la Base, est aussi le Responsable de la Base et le coordonnateur de secteur (sécurité) à Entebbe. La Base d'appui d'Entebbe accueille le Centre de services régional d'Entebbe, la Section de l'appui aux achats (ex-Bureau régional d'achat), l'équipe chargée de la formation préalable au déploiement du personnel civil, l'ombudsman régional, les fonctions du contrôle des mouvements de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), le Bureau des services de contrôle interne, le bureau de liaison de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et le Service de la lutte antimines de l'ONU. La Mission fournit un soutien logistique (équipements collectifs, carburant, services aéronautiques et transport de passagers, entretien des locaux, entretien des véhicules et autres services de transport, services de sécurité, approvisionnement général) moyennant remboursement, calculé en fonction de l'effectif de chaque entité présente à la Base d'appui d'Entebbe. En outre, la Mission joue le rôle d'intermédiaire pour toutes les liaisons et transactions avec le Gouvernement ougandais en ce qui concerne les services diplomatiques et appuie les entités locataires pour le traitement des demandes de visa, les admissions en franchise, les permis de travail et autres formalités diplomatiques, conformément aux dispositions du mémorandum d'accord entre le Gouvernement ougandais et la MONUSCO.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

27. Au cours de l'exercice 2019/20, les partenariats de maintien de la paix entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies seront orientés sur la mise au point d'une stratégie de transition progressive pour le retrait de la Mission, avec l'élaboration d'un plan pour les tâches relevant actuellement de la MONUSCO, qui seront reprises par les institutions publiques s'il y a lieu, par l'équipe de pays à l'appui du Gouvernement lorsque les moyens le permettent, ou supprimées. Cela se fera conformément aux priorités définies dans le plan national stratégique de développement du Gouvernement, qui devrait être soutenu par l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

28. La Mission mettra l'accent sur les activités de planification conjointes, une mise en œuvre intégrée et les dispositifs de financement qui facilitent la mobilisation de ressources à l'appui des priorités stratégiques qui sous-tendent la collaboration avec le Gouvernement. Ces priorités sont définies dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2020-2024), en cours d'élaboration, qui régira l'action des entités des Nations Unies à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable en République démocratique du Congo. Pour appuyer la transition, l'établissement de liens entre l'aide au développement, l'aide humanitaire

et la paix permettra des points d'entrée grâce à une convergence et une cohérence accrues dans la planification et la programmation.

29. Les entités des Nations Unies en République démocratique du Congo continueront de se positionner, de concert avec leurs partenaires donateurs, pour apporter un appui optimal aux institutions nationales : a) en apportant un soutien efficace à l'élaboration finale de la stratégie nationale de développement, sur la base de la hiérarchisation et de la localisation des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; b) en adoptant et en établissant des liens entre l'action humanitaire, le développement et la paix ; c) en mettant en œuvre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2020-2024) ; d) en élaborant un cadre d'appui visant à consolider les institutions et axé sur des priorités adoptées d'un commun accord en ce qui concerne les domaines thématiques relatifs à la justice, au genre et aux droits de l'homme, mais également sur des solutions durables, les ressources naturelles et les terres ; e) en réintégrant les ex-combattants, l'accent étant essentiellement mis sur les causes profondes des conflits, les capacités des autorités gouvernementales, la résilience des populations et la cohésion sociale ; et f) en poursuivant et en élargissant les activités de stabilisation en coordination avec les autorités nationales et les partenaires donateurs, notamment dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation.

30. Conformément à l'examen stratégique, la MONUSCO coopérera étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de continuer de s'acquitter de son rôle de coordination de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, en vue d'en faire l'un des principaux vecteurs de transition. Afin d'assurer la longévité de cette structure essentielle de partenariat et de coordination entre les différentes parties prenantes, une stratégie détaillée et échelonnée sera adoptée aux fins du transfert des tâches. La collaboration étroite entre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la MONUSCO en matière de protection de l'enfance se poursuivra, la Mission étant responsable des démarches liées à six violations graves commises contre des enfants et du dialogue avec les groupes armés pour faciliter la sortie des enfants des camps, et l'UNICEF étant chargé d'apporter son soutien aux victimes et de renforcer les capacités des acteurs congolais. La Mission continuera également de renforcer sa collaboration actuelle avec la Banque mondiale pour aider à éliminer plusieurs facteurs structurels de conflit en vue d'instaurer une paix plus durable.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

31. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes. Les termes qui s'y rapportent sont définis dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

32. La Représentante spéciale du Secrétaire général et ses collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : Direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général									
Effectif approuvé 2018/19	1	–	2	–	2	5	5	–	10
Effectif proposé 2019/20	1	–	2	–	2	5	5	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de la Chef de cabinet									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	16	27	6	50	38	9	97
Effectif proposé 2019/20	–	1	16	27	6	50	33	9	92
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(5)	–	(5)
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (protection et opérations)									
Effectif approuvé 2018/19	1	1	4	2	3	11	7	1	19
Effectif proposé 2019/20	1	1	3	2	2	9	6	1	16
Variation nette	–	–	(1)	–	(1)	(2)	(1)	–	(3)
Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire)									
Effectif approuvé 2018/19	1	1	3	2	3	10	10	1	21
Effectif proposé 2019/20	1	1	5	2	3	12	8	1	21
Variation nette	–	–	2	–	–	2	(2)	–	–
Groupe de la problématique femmes-hommes									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	2	–	3	7	7	17
Effectif proposé 2019/20	–	–	1	2	–	3	7	7	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chefs des bureaux locaux									
Effectif approuvé 2018/19	–	4	8	–	3	15	10	–	25
Effectif proposé 2019/20	–	4	9	–	2	15	9	8	32
Variation nette	–	–	1	–	(1)	–	(1)	8	7
Total									
Effectif approuvé 2018/19	3	7	34	33	17	94	77	18	189
Effectif proposé 2019/20	3	7	36	33	15	94	68	26	188
Variation nette	–	–	2	–	(2)	–	(9)	8	(1)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau de la Chef de cabinet

Cellule d'analyse conjointe de la Mission

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste [suppression de 1 poste d'administrateur(trice)]

33. Compte tenu des ajustements du dispositif de la Mission recommandés à l'issue de l'examen stratégique et de la mise en place d'une architecture du renseignement pour l'ensemble de l'opération, il est proposé de supprimer un poste d'analyste de l'information (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

Cellule de la planification stratégique

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent(e) des services généraux vers l'Équipe déontologie et discipline)

34. La Cellule de la planification stratégique ayant quitté Goma et partageant désormais les mêmes locaux que le Bureau de la Chef de cabinet à Kinshasa, ses besoins en appui administratif ont été réduits. Il est donc proposé de transférer un poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) au niveau national) à l'Équipe déontologie et discipline.

Section de la coordination de la stratégie globale

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes (suppression de 3 postes d'agent(e) des services généraux)

35. Du fait de la fermeture de sept bureaux locaux le 30 juin 2019, il est proposé de supprimer trois postes d'assistant(e) d'information (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (protection et opérations)

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes [suppression de 2 postes (1 P-5 et 1 agent(e) du Service mobile)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste d'administrateur(trice) au Bureau conjoint pour les droits de l'homme)

36. Du fait de la fermeture de sept bureaux locaux le 30 juin 2019, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) à l'administration (agent(e) du Service mobile).

37. Compte tenu du transfert de fonctions spécifiques en matière de protection et de la nécessité de renforcer l'équipe de pays des Nations Unies et d'assurer un financement durable de ses activités, des ressources extrabudgétaires ont été mobilisées afin de financer un poste de spécialiste hors classe de la protection des femmes (P-5). Il est donc proposé de supprimer un poste de conseiller(ère) principal(e) pour la protection des femmes (P-5) de l'effectif de la Mission.

38. Il est proposé de transférer un poste de formateur(trice) adjoint(e) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) au Bureau conjoint pour les droits de l'homme.

Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes [création de 2 postes (1 P-5 et 1 P-4)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes [suppression de 2 postes (1 poste d'administrateur(trice) et 1 poste d'agent(e) des services généraux)]

39. La Mission est déterminée à promouvoir une action intégrée du système des Nations Unies en République démocratique du Congo pour favoriser la paix et le développement, notamment dans le cadre de la planification de la transition. Cet objectif pourra être atteint en : a) donnant effet à l'approche « Unité d'action des Nations Unies », grâce à une coordination efficace entre la Mission, l'équipe de pays et l'équipe de pays pour l'action humanitaire ; b) contribuant au positionnement stratégique du système des Nations Unies comme partenaire de développement privilégié, à même de fournir un appui optimal au Gouvernement dans le contexte postélectoral ; c) veillant à la planification efficace de la transition entre la Mission et l'équipe de pays et le Gouvernement.

40. À l'issue de l'examen stratégique, des discussions ont été engagées concernant le transfert des activités de consolidation de la paix à moyen et à long terme à l'équipe de pays des Nations Unies. Le processus de transition devra être géré de manière efficace, progressive et intégrée par la Mission, l'équipe de pays et le Gouvernement et devra s'accompagner d'une planification solide et une mise en œuvre intégrée, qui détermineront les modalités de la collaboration entre l'équipe de pays et la Mission dans des domaines clairement définis tels que l'amélioration de l'état de droit, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la stabilisation et les réformes du secteur de la sécurité. Pour appuyer cette transition, il est proposé de créer un poste de conseiller(ère) principal(e) pour la transition (P-5) et un poste de conseiller(ère) pour la transition (P-4).

41. Le (la) conseiller(ère) principal(e) pour la transition (P-5) aidera la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) pendant le processus de transition ; appuiera les diverses parties prenantes aux plans de transition des Nations Unies en facilitant la mise en place de groupes de travail et de comités de haut niveau ; participera à l'élaboration d'instruments de planification de la transition communs à l'ensemble des Nations Unies et d'un plan de transition général validé par le Gouvernement ; et encouragera la concrétisation des liens entre action humanitaire, développement et paix, qui permettra une convergence et une cohérence accrues dans la planification et la programmation avec l'équipe de pays et, de ce fait, un renforcement de la stratégie de sortie de la MONUSCO. Il (elle) travaillera en étroite coordination avec le (la) conseiller(ère) principal(e) pour les politiques du PNUD, contribuera à l'intégration effective de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans les processus de planification stratégique et améliorera la coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et les autres coordonnateurs résidents de la région pour assurer la conformité avec les engagements régionaux.

42. Le (la) conseiller(ère) pour la transition (P-4) fournira un appui fonctionnel à la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) pour l'aider à superviser le processus de transition ; appuiera les diverses parties prenantes aux plans de transition des Nations Unies en facilitant la mise en place de groupes de travail et de comités de haut niveau ; participera à l'élaboration d'instruments de planification de la transition communs à l'ensemble des organismes des Nations Unies et d'un plan de transition général validé par le Gouvernement ; et encouragera la concrétisation des liens entre action humanitaire, développement et paix. Il (elle) contribuera à l'intégration effective de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans les processus de planification stratégique et appuiera la coordination avec le Bureau de l'Envoyé

spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et les autres coordonnateurs résidents de la région pour assurer la conformité avec les engagements régionaux.

43. Le Bureau intégré ayant recentré ses activités sur l'appui au transfert des activités de consolidation de la paix à moyen et à long terme à l'équipe de pays des Nations Unies, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des affaires civiles (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et un poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Chefs des bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (création de 2 postes P-5), suppression de 1 poste P-4 et transformation de 1 poste d'agent(e) du Service mobile en poste d'agent(e) des services généraux)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste (suppression de 2 postes d'agent(e) des services généraux et transformation de 1 poste d'agent(e) du Service mobile en poste d'agent(e) des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 8 emplois de temporaire (création de 8 emplois de temporaire de Volontaire des Nations Unies)

44. Du fait de la fermeture de sept bureaux locaux le 30 juin 2019, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4), un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et un poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

45. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des affaires civiles (hors classe) (P-5) au bureau local de Beni. Malgré la réduction générale de la présence de la Mission, les bureaux locaux situés dans des zones touchées par le conflit armé ne verront pas leur charge de travail baisser. La violence structurelle persistera dans ces zones et continuera de faire peser de graves menaces sur les civils, dont la protection restera au cœur du mandat de la Mission. Il faudra donc que les six principaux bureaux locaux disposent des ressources nécessaires pour lutter efficacement contre cette menace et ainsi créer les conditions d'un retrait à terme de la Mission. Celle-ci compte renforcer ses actions dans la région de Beni après les élections, notamment pour neutraliser les Forces démocratiques alliées au moyen d'opérations militaires offensives et pour lutter contre la violence et les affrontements communautaires dans le territoire de Lubero.

46. Le bureau local de Beni a donc besoin d'un effectif suffisant et expérimenté pour encadrer et diriger efficacement le travail des sections civiles dans la région. Le (la) spécialiste des affaires civiles (hors classe) (P-5) exercera les fonctions de chef adjoint(e) de bureau et aidera le chef de bureau à coordonner les actions civiles, militaires et policières destinées à protéger les civils ; supervisera la mise en œuvre des plans d'opérations dans le cadre des stratégies ciblées ; pilotera les efforts de règlement des différends intercommunautaires et de médiation ; et contribuera à l'exécution et au suivi des projets à effet rapide et des projets de lutte contre la violence de proximité.

47. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des affaires civiles (hors classe) (P-5) au bureau local de Bunia. La Mission compte également renforcer son action dans cette région après les élections, en particulier dans le sud d'Irumu, afin d'appuyer le processus de désarmement négocié avec la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) et, ainsi, de développer les activités de désarmement,

démobilisation et réintégration et les mesures de lutte contre la violence de proximité et de poursuivre les initiatives de médiation et de règlement des différends pour combattre la violence intercommunautaire dans le territoire de Djugu.

48. Le bureau local de Bunia a donc besoin d'un effectif suffisant et expérimenté pour encadrer et diriger efficacement le travail des sections civiles dans la région. Le (la) spécialiste des affaires civiles (hors classe) (P-5) exercera les fonctions de chef adjoint(e) de bureau et aidera la chef de bureau à coordonner les actions civiles, militaires et policières destinées à protéger les civils ; supervisera la mise en œuvre des plans d'opérations dans le cadre des stratégies ciblées ; pilotera les efforts de règlement des différends intercommunautaires et de médiation ; et contribuera à l'exécution et au suivi des projets à effet rapide et des projets de lutte contre la violence de proximité.

49. Il est proposé de créer huit emplois temporaires de fonctionnaire chargé(e) de la planification et de la coordination (Volontaire des Nations Unies), dont sept aux bureaux locaux de Beni, Bunia, Goma, Kalemie, Kananga, Bukavu et Uvira et un au bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (protection et opérations) à Goma. Le rôle accru joué par les bureaux locaux exigera une coordination et une planification plus poussées et des ressources appropriées afin de permettre à leurs chefs respectifs d'améliorer la coordination des composantes de la Mission dans l'exécution du mandat, notamment la protection des civils, en élaborant des plans de travail exhaustifs, en assurant le suivi des performances, en gérant les nouvelles structures intégrées de coordination sur le terrain, en mettant en œuvre et en surveillant les plans opérationnels de neutralisation des groupes armés dans le cadre de l'approche globale et en coordonnant l'élaboration de projets de lutte contre la violence de proximité afin d'assurer leur exécution et leur suivi. Le (la) fonctionnaire chargé(e) de la planification et de la coordination du Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général assurera la coordination générale.

50. Il est proposé de transformer un poste d'assistant(e) à l'administration (agent(e) du Service mobile) en un poste d'assistant(e) à l'administration (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) au bureau local de Kananga, les fonctions attachées à ce poste pouvant être exercées adéquatement par un membre du personnel recruté sur le plan national. Cette proposition est conforme à la stratégie adoptée par la Mission, qui consiste à transformer des postes soumis à recrutement sur le plan international en postes soumis à recrutement sur le plan national chaque fois que possible afin de transférer les capacités aux homologues nationaux.

Composante 1 : Action politique

51. Après les élections, la MONUSCO s'attachera à collaborer avec le Gouvernement nouvellement élu, en l'aidant, selon que de besoin, à consolider ses priorités, et à remédier aux causes profondes des différends intercommunautaires et des actes de violence perpétrés par les groupes armés, afin de promouvoir les progrès vers une situation durable de paix et de stabilité. Elle dialoguera régulièrement avec les institutions gouvernementales à tous les niveaux, y compris les organes législatifs nationaux et provinciaux nouvellement élus, en place depuis mars 2019, et les nouvelles administrations provinciales et urbaines, qui prendront leurs fonctions entre fin 2019 et début 2020.

52. Le cycle électoral actuel devant s'achever d'ici à février 2020, le rôle de la Mission en matière électorale se limitera à fournir des conseils techniques sur le règlement des différends électoraux en suspens à la Commission électorale nationale indépendante au cours du second semestre de 2019. Pendant les élections locales, la MONUSCO continuera également de promouvoir le respect et la protection de la

participation à la vie politique, notamment en permettant à différents points de vue sociaux et politiques de s'exprimer sur l'antenne de Radio Okapi, et de favoriser la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle s'emploiera à mener des actions de sensibilisation et à fournir de bons offices en collaborant avec les populations concernées, la société civile, les responsables politiques, les entités étatiques chargées de la sécurité ainsi que les autorités et institutions publiques, y compris la Commission nationale des droits de l'homme, le Haut conseil des médias et la Commission électorale nationale indépendante.

53. La MONUSCO renforcera également son action sur le plan politique après les élections afin d'encourager les mesures visant à lutter durablement contre les facteurs structurels de la violence et les causes profondes du conflit. Pour instaurer une paix durable dans l'est de la République démocratique du Congo et dans les provinces du Kasaï, il conviendra de s'attaquer aux problèmes de longue date concernant l'identité et l'inclusion, la propriété foncière et l'accès aux terres, le déplacement et la réinstallation et la transmission du pouvoir coutumier. La MONUSCO engagera une action au niveau politique pour éliminer les facteurs de conflit : localement, en appelant la population à se mobiliser et en favorisant un dialogue structuré ; à l'échelle nationale, en s'engageant et en plaidant auprès des principaux acteurs gouvernementaux et ministères, le plus souvent en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies ou d'autres partenaires impliqués ; à l'échelle régionale, en collaborant avec les organisations régionales et multilatérales, notamment la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union africaine, en coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs.

54. La MONUSCO poursuivra ses activités de promotion du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales (y compris la liberté d'opinion, d'expression et de réunion pacifique) et d'ouverture de l'espace politique, afin de contribuer à la création d'un environnement postélectoral stable et inclusif. Dans cette optique, elle collaborera avec les autorités de l'État, la Commission nationale des droits de l'homme, la Commission électorale nationale indépendante, le Haut conseil des médias, les partis politiques, les communautés religieuses, la société civile et la population locale. Elle continuera de surveiller et de signaler les violations des libertés et droits fondamentaux et les entraves à la participation à la vie politique afin que les Congolaises et les Congolais puissent exercer leurs droits constitutionnels et que les agents de l'État fassent preuve de la plus grande retenue dans leur réaction aux manifestations pacifiques. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, la Mission continuera de collaborer avec le Ministère de la justice et le Ministère des droits de l'homme pour qu'aient lieu des procès équitables et que les auteurs de violations du droit international humanitaire ou des droits de l'homme soient dûment amenés à répondre de leurs actes.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

1.1 Établissement de conditions propices à la paix, à la stabilité et à l'exercice des droits des citoyens

1.1.1 Nombre de réunions, de séances d'information et de consultations tenues entre le Gouvernement et les acteurs de la société civile pour renforcer les institutions publiques et élargir l'espace politique (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 12 ; 2019/20 : 20)

1.1.2 Nombre de plaintes émanant de citoyens examinées par la Commission nationale des droits de l'homme (2017/18 : données non disponibles ; 2018/19 : données non disponibles ; 2019/20 : 100)

1.1.3 Nombre de rapports publics publiés par la
Commission nationale des droits de l'homme
(2017/18 : 5, 2018/19 : 9 ; 2019/20 : 15)

Produits

- Réunions hebdomadaires avec des acteurs politiques et des parties prenantes de haut rang aux niveaux national, provincial et local pour faciliter le dialogue et promouvoir et favoriser le consensus sur le fonctionnement des institutions clefs dans le contexte des élections locales
- Consultations mensuelles avec l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale pour assurer l'implication des organisations multilatérales dans le règlement des questions de paix et de stabilité, y compris la transition politique après les élections de décembre 2018
- Élaboration d'un cadre d'action régional pour la République démocratique du Congo et les acteurs régionaux via des consultations trimestrielles avec ces derniers, le Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
- 6 séminaires avec des femmes politiques et des groupes politiques pour suivre les progrès dans la mise en place d'un plan d'action visant à promouvoir une plus large participation et représentation des femmes en politique, et formuler des conseils à ce sujet
- Réunions hebdomadaires avec des parlementaires congolais, des hauts fonctionnaires de ministères, des militaires, des policiers, des agents des services de renseignement et des dirigeants de la société civile, y compris des représentants des femmes et des jeunes, pour renforcer la confiance envers les institutions de sécurité et améliorer la coordination interinstitutions en matière de sécurité humaine
- 4 ateliers à l'intention de 120 journalistes et 1 campagne dans les médias pour promouvoir une communication sensible aux questions de genre et non sexiste et améliorer la couverture médiatique des femmes en politique et dans les initiatives de paix et de sécurité
- 5 débats publics et 5 ateliers avec des représentants des jeunes sur la masculinité positive et la citoyenneté sensible aux questions de genre, en faisant appel à des figures locales considérées comme des « Champions et Ambassadrices de la Paix »
- 2 ateliers organisés conjointement avec le Mécanisme national de suivi, l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations de la société civile pour faire en sorte que le Gouvernement tienne compte dans ses documents de planification pertinents des six engagements nationaux de l'Accord-cadre de paix, de sécurité et de coopération et pour assurer la complémentarité des engagements nationaux et régionaux
- 1 atelier de haut niveau d'une capacité de 200 participants, organisé conjointement avec le Cabinet du Premier Ministre et la Présidence et réunissant des partenaires et les ministres en charge des principaux groupes thématiques nationaux établis au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, pour faire progresser la mise en œuvre des engagements nationaux pris au titre de l'Accord-cadre
- 6 séminaires sur la planification, l'encadrement et la gouvernance pour renforcer les capacités des femmes participant à la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

Réalisation escomptée

Indicateur de succès

1.2 Progrès vers une paix durable

1.2.1 Adoption et application d'une feuille de route pour la mise en œuvre des priorités stratégiques et opérationnelles indispensables au renforcement des liens entre action humanitaire, développement et paix

Produits

- Réunions mensuelles avec le comité exécutif du programme national de stabilisation et de reconstruction et des hauts fonctionnaires du Ministère de la planification et des ministères d'exécution concernés pour gérer, suivre et allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des initiatives de stabilisation et de consolidation de la paix
- Réunions mensuelles visant l'établissement de partenariats aux fins de la réduction des besoins humanitaires, de l'amélioration de la résilience des populations touchées et de la création d'un environnement propice à la conduite d'activités de développement dans le pays et à la réalisation des objectifs de développement durable
- Réunions mensuelles de l'équipe spéciale pour appuyer les accords de transition avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et la mobilisation des ressources nécessaires au renforcement des capacités à long terme
- 4 ateliers en coopération avec le Gouvernement congolais, le système des Nations Unies, les partenaires donateurs bilatéraux et multilatéraux, les institutions financières internationales, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires techniques, pour consolider les liens entre action humanitaire, développement et paix et appliquer la stratégie « Nouvelle façon de travailler » en République démocratique du Congo

*Réalisation escomptée**Indicateur de succès*

1.3 Avancées en matière de vie politique et de droits de l'homme

1.3.1 Diminution du nombre de violations avérées des droits politiques et de la liberté de réunion et d'expression commises par des acteurs étatiques (2017/18 : 1 423 ; 2018/19 : 1 110 ; 2019/20 : 900)

Produits

- Échanges mensuels avec des interlocuteurs clefs, notamment les acteurs gouvernementaux, les entités chargées de la sécurité de l'État, les acteurs politiques et la société civile, pour plaider en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que d'un respect accru du principe de responsabilité concernant l'exercice de ces droits
- 14 rapports sur la situation des droits de l'homme, abordant notamment les violations à caractère sexiste, le respect des droits de l'homme dans le contexte électoral, la liberté d'expression et de réunion pacifique
- 1 rapport sur les violations des libertés fondamentales et des droits de l'homme liées aux restrictions de l'espace démocratique et des droits politiques
- 6 réunions de sensibilisation de haut niveau avec le Ministère de la justice et le Ministère des droits de l'homme pour s'assurer que les auteurs de violations du droit international humanitaire ou des droits de l'homme, en particulier celles commises dans le cadre des élections, aient à répondre de leurs actes
- 2 ateliers de renforcement des capacités, à l'intention de 100 membres de la Commission nationale des droits de l'homme, sur la promotion des droits de l'homme, la gestion des bases de données, l'établissement de rapports et la décentralisation
- 45 émissions radiophoniques de 30 minutes intitulées « Journal des élections », diffusées une fois par semaine jusqu'à la fin des élections afin d'encourager la population, notamment les femmes, à y participer

Facteurs externes

Le Gouvernement nouvellement élu entre en fonctions sans opposition majeure, depuis la Présidence et les ministères jusqu'aux assemblées législatives nationales et provinciales. Les autorités compétentes et les acteurs politiques mobilisent la volonté politique nécessaire pour assurer le plein respect des priorités du Gouvernement nouvellement élu. Les personnalités politiques de premier plan, parmi lesquelles des femmes, restent ouvertes au dialogue et recherchent un consensus avec toutes les parties sur le processus politique.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (Action politique)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Division des affaires politiques									
Effectif approuvé 2018/19	–	2	18	15	4	39	21	5	65
Effectif proposé 2019/20		2	15	11	4	32	14	5	51
Variation nette	–	–	(3)	(4)	–	(7)	(7)	–	(14)
Bureau de l'appui électoral									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	4	5	–	9	–	–	9
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(4)	(5)	–	(9)	–	–	(9)
Emplois de temporaire approuvés ^b 2018/19									
	–	1	2	5	–	8	–	–	8
Emplois de temporaire proposés ^b 2019/20									
	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	(2)	(5)	–	(7)	–	–	(7)
Total partiel									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	6	10	–	17	–	–	17
Effectif proposé 2019/20	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	(6)	(10)	–	(16)	–	–	(16)
Bureau de l'information									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	5	11	5	22	17	–	39
Effectif proposé 2019/20	–	1	3	7	4	15	13	–	28
Variation nette	–	–	(2)	(4)	(1)	(7)	(4)	–	(11)
Radio Okapi									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	2	1	1	4	139	–	143
Effectif proposé 2019/20	–	–	2	–	1	3	109	–	112
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(30)	–	(31)
Total partiel (personnel civil)									
Effectif approuvé 2018/19	–	3	29	32	10	74	177	5	256
Effectif proposé 2019/20	–	3	20	18	9	50	136	5	191
Variation nette	–	–	(9)	(14)	(1)	(24)	(41)	–	(65)
Emplois de temporaire approuvés ^b 2018/19									
	–	1	2	5	–	8	–	–	8
Emplois de temporaire proposés ^b 2019/20									
	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	(2)	(5)	–	(7)	–	–	(7)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total (emplois de temporaire inclus)										
Effectif approuvé 2018/19	–	4	31	37	10	82	177	5	264	
Effectif proposé 2019/20	–	4	20	18	9	51	136	5	192	
Variation nette	–	–	(11)	(19)	(1)	(31)	(41)	–	(72)	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Division des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 7 postes [suppression de 7 postes (1 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 1 P-2)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 7 postes (suppression de 7 postes d'agent(e) des services généraux)

55. Du fait de la fermeture de sept bureaux locaux le 30 juin 2019, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), deux postes de spécialiste des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3), un poste d'assistant(e) aux questions politiques (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et cinq postes d'assistant(e) (gestion des programmes) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

56. Afin de procéder aux ajustements du dispositif de la Mission recommandés à l'issue de l'examen stratégique, il est proposé de supprimer deux postes de spécialiste des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3), un poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-3), un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) et un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Bureau de l'appui électoral

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 9 postes et de 7 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [maintien de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (D-1) et suppression de 9 postes (1 P-5, 3 P-4 et 5 P-3) et de 7 emplois de temporaire (2 P-4 et 5 P-3)]

57. Après les élections, la Mission appuiera les fonctions de bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général afin d'assurer une transition pacifique et fournira des orientations et des conseils stratégiques au système des Nations Unies en République démocratique du Congo sur les activités de programme propres à renforcer la gouvernance démocratique et les capacités à long terme des institutions électorales telles que la Commission électorale nationale indépendante. Il ne sera pas nécessaire d'avoir une équipe complète d'experts électoraux. Il est donc proposé de supprimer un poste de spécialiste hors classe des affaires électorales (P-5), huit postes de spécialiste des affaires électorales (3 P-4 et 5 P-3) et sept emplois de temporaire de spécialiste des affaires électorales (2 P-4 et 5 P-3).

58. Il est proposé de conserver le poste de chef des observateurs électoraux (1 D-1), financé à la rubrique emploi de temporaire (autre que pour les réunions) pour l'exercice 2019/20. Le (la) titulaire de ce poste travaillera en étroite collaboration avec la Division des affaires politiques afin d'appuyer les fonctions de bons offices

nécessaires à une transition pacifique et de contribuer à la consolidation des institutions démocratiques, ainsi qu'avec le (la) conseiller(ère) principal(e) pour les politiques du PNUD et le (la) conseiller(ère) principal(e) pour la transition de la MONUSCO afin de fournir des orientations stratégiques et des conseils pratiques sur les activités de programme à inclure dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de 2020-2024. Il (elle) travaillera également en étroite collaboration avec les autres parties prenantes aux élections pour mettre en place des partenariats et étudier les possibilités en matière de mobilisation de ressources.

Bureau de l'information

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 7 postes [suppression de 7 postes (2 P-4, 4 P-3 et 1 agent(e) du Service mobile)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes [suppression de 4 postes (3 postes d'administrateur(trice) et 1 poste d'agent(e) des services généraux)]

59. Du fait de la fermeture de sept bureaux locaux le 30 juin 2019, il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire de l'information (P-3).

60. Afin de procéder aux ajustements du dispositif de la Mission recommandés à l'issue de l'examen stratégique, il est proposé de supprimer un poste de porte-parole (P-4), cinq postes de responsable de l'information (1 P-4, 3 P-3 et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), un poste d'administrateur(trice) adjoint(e) de 1^{re} classe chargé(e) de l'information (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), un poste d'administrateur(trice) adjoint(e) de 2^e classe chargé(e) de l'information (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et deux postes d'assistant(e) d'information (1 agent(e) du Service mobile et 1 agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Radio Okapi

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste [suppression de 1 poste (P-2)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 30 postes [suppression de 30 postes (3 postes d'administrateur(trice) et 27 postes d'agent(e) des services généraux)]

61. Du fait de la fermeture de sept bureaux locaux le 30 juin 2019, il est proposé de supprimer 1 poste d'administrateur(trice) adjoint(e) de 1^{re} classe chargé(e) de l'information (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), 1 poste de technicien(ne) spécialiste de la radiodiffusion (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 14 postes d'assistant(e) d'information (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

62. Afin de procéder aux ajustements du dispositif de la Mission recommandés à l'issue de l'examen stratégique, il est proposé de supprimer deux postes d'administrateur(trice) adjoint(e) de 1^{re} classe chargé(e) de l'information (1 P-2 et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), un poste d'administrateur(trice) adjoint(e) de 2^e classe chargé(e) de l'information (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), sept postes d'assistant(e) d'information (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste d'assistant(e) de production d'émissions radiophoniques (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste d'assistant(e) à l'administration (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste d'assistant(e)

d'équipe (agent(e) des services généraux) et deux postes de chauffeur(se) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Composante 2 : protection des civils et droits de la personne

63. Les groupes armés, y compris les milices locales, sont responsables d'un grand nombre de violations des droits de la personne et demeureront la principale menace pour les civils au cours de l'exercice 2019/20. La MONUSCO luttera contre ces menaces de façon globale, en faisant intervenir toutes les composantes de la Mission et en s'attaquant aux divers éléments du problème de manière intégrée. Des efforts importants seront consacrés à l'appui aux déploiements conjoints, y compris à la conduite d'évaluations de la menace et de missions d'enquête visant à surveiller les violations et à en rendre compte. Le cas échéant, la Mission fournira un appui aux agents humanitaires devant intervenir dans les zones touchées par les activités des groupes armés.

64. La Mission mènera une action consistant essentiellement à faciliter le dialogue et le règlement des conflits, tout en renforçant l'efficacité de ses activités en termes de stabilisation, de sécurité et de protection des civils. La MONUSCO appuiera le renforcement des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, y compris les programmes de lutte contre la violence de proximité, et prendra, de concert avec le Gouvernement, les autorités locales, les organisations non gouvernementales locales, les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux, des mesures visant à réduire durablement les activités des groupes armés, notamment dans les provinces des Kasaï, des Kivus, du Tanganyika et de l'Ituri. Dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, la Mission cherche à renforcer les efforts de stabilisation des populations locales, à protéger les civils et à créer un espace de dialogue politique en réintégrant les ex-combattants et les membres des communautés dans le tissu socioéconomique de leur lieu d'origine.

65. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration, y compris la réinsertion, la lutte contre la violence de proximité et la stabilisation, contribueront à la viabilité des arrangements politiques et des dispositifs de sécurité. Les initiatives de lutte contre la violence de proximité se concentreront sur les zones où il est possible de réduire durablement les activités des groupes armés, telles que les provinces des Kasaï, des Kivus, du Tanganyika et de l'Ituri. Les programmes de lutte contre la violence de proximité comprendront donc un nombre restreint d'emplois d'urgence dans les cas où ils seront nécessaires pour favoriser le dialogue politique, mais ils viseront surtout à aider le Gouvernement et les autres partenaires à trouver des possibilités d'emploi à long terme pour les ex-combattants, les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables à risque.

66. La MONUSCO assurera également la protection physique des civils en cas de besoin. Dans la mesure du possible, cela se fera en partenariat avec les forces de sécurité congolaises, dans le plein respect de la politique de diligence voulue de l'ONU. Les interventions seront souples et adaptées aux besoins, combinant force militaire et présence civile. Les dispositifs d'alerte rapide et les réseaux civils d'alerte sont des éléments clés de ce mécanisme d'intervention et seront encore renforcés et étendus.

67. La Mission s'efforcera également d'appuyer la création d'un environnement offrant une meilleure protection aux citoyens et aux citoyennes ordinaires. À cet effet, un travail sera nécessaire sur de nombreux plans. La police des Nations Unies mettra l'accent sur la police de proximité et le renforcement des capacités de la Police nationale congolaise pour ce qui est d'apporter une réponse ciblée à la criminalité et à l'instabilité urbaines et de mettre fin aux activités criminelles, y compris celles des groupes armés, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de la personne. La MONUSCO continuera également de s'attacher à améliorer la

sécurité dans les prisons les plus risquées, où sont incarcérés des dirigeants de groupes armés ou d'autres détenus à haut risque, afin de réduire le risque d'évasion et de reformation de groupes armés.

68. Une stratégie de lutte contre la violence de proximité favorisera la cohésion sociale au sein des communautés exposées à la violence armée, créera des possibilités d'emploi et autres activités rémunératrices et réduira le recrutement par les groupes armés, en particulier le recrutement de personnes appartenant à des groupes vulnérables comme les jeunes. La Mission s'attachera également à réduire la circulation des armes dans les zones touchées par les conflits armés en renforçant la surveillance de l'embargo et en fournissant aux forces nationales de sécurité des coffres-forts pour un stockage sécurisé des armes.

69. La cellule de la MONUSCO chargée de l'embargo sur les armes réduira le flux d'armes à destination des groupes armés. La Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et le Service de la lutte antimines de l'ONU assureront le stockage en toute sécurité des armes récupérées grâce aux programmes de désarmement. La Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation garantira une approche à long terme de la réintégration et s'attaquera aux causes profondes des conflits. Dans le même temps, des travaux seront entrepris pour renforcer les mécanismes de protection locaux.

70. La MONUSCO continuera de fournir un appui technique et logistique au système de justice militaire dans le cadre des enquêtes et des poursuites concernant les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, par l'intermédiaire des Cellules d'appui aux poursuites judiciaires et du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme. Ces efforts essentiels pour mettre fin à l'impunité ont abouti à ce jour à la condamnation d'environ 1 000 auteurs, dont quelque 400 membres des forces de sécurité. Les Cellules d'appui aux poursuites judiciaires et le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme continueront de collaborer avec l'appareil judiciaire congolais pour poursuivre les auteurs de violations graves des droits de la personne. La Mission continuera de plaider en faveur de l'adoption, au niveau national, d'un cadre juridique et de principes directeurs en matière de protection des victimes, des témoins et du personnel judiciaire participant aux procès relatifs aux crimes graves. Elle continuera également de promouvoir et d'appuyer les initiatives visant à mettre en œuvre les principes de justice transitionnelle en tant que solution aux conflits et à faire en sorte que les auteurs de violations graves des droits de la personne et du droit international humanitaire répondent de leurs actes.

71. La MONUSCO continuera de surveiller la situation des droits de la personne, d'enquêter et de faire rapport à ce sujet et de promouvoir ces droits, de donner rapidement l'alerte, d'évaluer les risques pour la population et de rendre compte publiquement des progrès réalisés et des difficultés qui persistent en matière de protection des civils. Les activités de sensibilisation menées par les hauts responsables de la Mission auprès du Conseiller spécial du Chef de l'État en matière de lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants et des responsables des institutions nationales chargées de la sécurité se poursuivront, dans l'optique de promouvoir le respect des droits de la personne et de renforcer l'application du plan d'action des Nations Unies visant à faire cesser et à prévenir la violence sexuelle et le recrutement d'enfants. La Mission continuera de s'employer activement à faire en sorte que les auteurs de violations graves des droits de la personne et de violences sexuelles liées aux conflits répondent de leurs actes, notamment en apportant son appui aux audiences foraines et en participant aux équipes d'enquête mixtes.

72. La Mission accompagnera ses travaux de solides stratégies de communication afin de bien faire comprendre son action et d'obtenir l'acceptation et l'appui de la population.

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.1 Résolution des conflits par le dialogue et par une démarche de coopération

2.1.1 Augmentation des pistes de dialogue entre le Gouvernement et les principaux groupes armés (2017/18 : 1 ; 2018/19 : 1 ; 2019/20 : 2)

2.1.2 Nombre d'accords de paix locaux signés pour régler les conflits communautaires (2017/18 : 13 ; 2018/19 : 13 ; 2019/20 : 13)

2.1.3 Augmentation du nombre d'enfants associés à des groupes armés qui ont été libérés (2017/18 : 54 457 ; 2018/19 : 55 152 ; 2019/20 : 57 692)

2.1.4 Réduction du nombre d'enfants nouvellement recrutés par les groupes armés (2017/18 : 1 214 ; 2017/18 : 700 ; 2019/20 : 500)

Produits

- Mise en œuvre par la Mission de 6 stratégies dans le cadre de la démarche globale visant à faire face aux principales menaces à la protection émanant des groupes armés
- Réalisation de 4 sondages (2 sondages de l'opinion publique et 2 sondages thématiques) sur les perceptions de la population concernant les questions de paix, de sécurité, de justice et de reconstruction dans l'est de la République démocratique du Congo ; élaboration de 4 rapports analytiques et tenue de 10 séances de restitution avec les autorités provinciales et locales, les forces de sécurité et les acteurs de la société civile des provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri afin d'éclairer la définition de stratégies adaptées concernant les questions de paix, de sécurité, de justice et de reconstruction et d'évaluer les progrès sur ces questions
- Facilitation de 10 dialogues structurés et de 30 initiatives locales de règlement des conflits afin d'aider les autorités et la population congolaises, y compris les femmes et les jeunes des provinces touchées par le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo et dans les province des Kasaïs, à régler les conflits et à réduire les tensions et la violence
- Élaboration de 6 rapports sur l'analyse des conflits et les causes structurelles profondes des conflits, 12 rapports mensuels sur les tendances des conflits locaux et 4 rapports ad hoc sur les conflits émergents
- Organisation de 3 ateliers sur le dialogue démocratique dans les zones prioritaires des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu visant à faire participer les populations au processus de stabilisation, en mettant l'accent sur la gouvernance de l'appareil de sécurité et la gestion agricole dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation
- Organisation de 15 réunions avec 15 groupes armés afin qu'ils libèrent les enfants se trouvant dans leurs rangs et qu'ils signent des accords officiels les engageant à cesser de recruter des enfants et à s'abstenir de commettre des actes de violence sexuelle

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.2 Renforcement de la sécurité et amélioration de la protection des civils dans les zones touchées par le conflit armé

2.2.1 Réduction du nombre de cas avérés de violation des droits de la personne commises par des acteurs non étatiques dans les zones touchées par le conflit armé (2017/18 : 2 477 ; 2018/19 : 2 350 ; 2019/20 : 2 200)

2.2.2 Augmentation du pourcentage d'alertes émises par les réseaux d'alerte civils permettant de prévenir les conflits (2017/18 : 11 %, 2018/19 : 12 %, 2019/20 : 13 %), de les atténuer (2017/18 : 7 %, 2018/19 : 8 %, 2019/20 : 10 %)

2019/20 : 9 %) ou de les faire cesser (2017/18 : 7 %, 2018/19 : 7 %, 2019/20 : 8 %)

Produits

- Organisation de 30 ateliers locaux avec les acteurs de la société civile, en particulier des femmes et des animateurs de mouvements de jeunesse, les autorités et les comités de protection, afin de renforcer la capacité des mécanismes de protection locaux en matière d'alerte rapide et de permettre le transfert progressif, aux populations et aux autorités, des responsabilités relatives aux mécanismes de protection
- Mise en place de 280 missions conjointes de protection civile, parallèlement aux déploiements de forces dans les zones touchées par les conflits armés, le but étant d'évaluer et de limiter les risques auxquels sont exposés les enfants, les femmes et les hommes en matière de protection et d'appuyer les actions préventives et réactives des partenaires congolais et internationaux
- Tenue de 4 séances de formation destinées à 40 officiers des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) inscrits au Collège de la défense nationale, à l'Académie militaire et à l'École d'état-major sur le principe de responsabilité, la bonne gouvernance et les droits de la personne, y compris la violence sexuelle liée aux conflits, et la politique de diligence voulue en matière de droits de la personne
- Entretien d'une moyenne de 36 bases opérationnelles de compagnie ; 75 déploiements d'unités de combat effectués par des bataillons d'intervention rapide ; 27 déploiements d'unités de combat effectués par des bataillons d'infanterie ; conduite de 104 patrouilles quotidiennes en moyenne (62 de jour et 42 de nuit) par les contingents ; conduite en moyenne de 52 patrouilles quotidiennes conjointes avec les FARDC dans les zones urbaines non couvertes afin de protéger les civils et de réduire le nombre de violations des droits de la personne commises par des groupes armés ou des agents de l'État
- Exécution de 150 interventions ponctuelles de neutralisation d'explosifs et de munitions
- Conduite de 3 opérations au niveau des bataillons et de 36 opérations au niveau des compagnies, suivies d'une évaluation des dégâts de combat, afin d'assurer la protection des civils et la neutralisation des groupes armés
- Réalisation de 3 500 heures de renseignement civil et militaire, de surveillance et d'acquisition d'objectif effectuées par le système de drone aérien afin d'améliorer l'appréciation de la situation
- Appui à 4 opérations dirigées par les FARDC dans les domaines du renseignement, de la reconnaissance, des tirs indirects et de la logistique, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de la personne
- Conduite de 6 missions à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification élargi pour renforcer la sécurité aux frontières

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

2.3 Mise en place d'un environnement protecteur dans les zones touchées par les conflits armés

2.3.1 Augmentation du nombre de commandants de groupes armés capturés ou se rendant spontanément (2017/18 : 65 ; 2018/19 : 70 ; 2019/20 : 80)

2.3.2 Réduction du nombre de cas avérés de violation des droits de la personne commises par des acteurs étatiques dans les zones touchées par le conflit armé (2017/18 : 2 822 ; 2018/19 : 2 100 ; 2019/20 : 2 000)

2.3.3 Hausse du pourcentage de femmes et d'hommes congolais disant avoir confiance dans la capacité des forces de sécurité de l'État de protéger la population (2017/18 : 55 % ; 2018/19 : 57 % ; 2019/20 : 60 %)

2.3.4 Diminution du nombre de problèmes de sécurité dans les prisons (2017/18 : 44 ; 2018/19 : 20 ; 2019/20 : 15)

2.3.5 Hausse du pourcentage de femmes et d'hommes congolais déclarant avoir la capacité de participer aux décisions, de contribuer à la paix et d'apporter des changements dans leur communauté (2017/18 : 89 % ; 2018/19 : 90 % ; 2019/20 : 90 %)

Produits

- Conduite de 150 missions de suivi et d'évaluation sur le terrain, y compris de missions d'évaluation concernant 65 projets de lutte contre la violence de proximité
- Conduite de 24 missions sur le terrain de sensibilisation au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et à la réinstallation ou au rapatriement ciblant les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les groupes armés congolais au Nord-Kivu et au Sud-Kivu
- Conduite de 60 missions d'enquête et d'établissement des faits chargées de surveiller la situation en matière de droits de la personne et d'enquêter, de rassembler des informations et d'établir des rapports sur les violations de ces droits et les atteintes y relatives, y compris les violences sexuelles liées au conflit, dans les zones touchées par un conflit armé
- Conduite, aux niveaux provincial et territorial, de 5 missions d'évaluation et d'encadrement et de 3 ateliers d'examen avec des intervenants nationaux sur la gouvernance de l'appareil de sécurité à l'échelle locale, le but étant de renforcer les capacités et les dispositifs de gouvernance locale en matière de sécurité et d'alerte rapide
- Tenue de 20 forums avec des acteurs de la société civile à Kinshasa et dans les zones touchées par les conflits armés afin d'améliorer la protection des civils sur la base d'évaluations des menaces tenant compte des questions de genre
- Élaboration et supervision de 65 projets de lutte contre la violence de proximité qui permettront de désengager les membres des groupes armés, de réinsérer les ex-combattants, de réduire le recrutement dans les groupes armés, en particulier celui de personnes issues de groupes vulnérables, notamment les jeunes, de soutenir les victimes et de renforcer la prise en compte de la problématique femmes-hommes en se concentrant particulièrement sur les femmes et les enfants
- Fourniture de vêtements, d'articles ménagers, de produits d'hygiène, de rations, de solutions d'hébergement et de soins médicaux pour un séjour d'une durée maximale de 10 jours dans des camps de transit en vue du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de la réinstallation ou du rapatriement d'un millier de combattants congolais, d'un millier d'enfants associés aux groupes armés et de 500 combattants étrangers accompagnés de membres de leur famille
- Développement de partenariats avec 4 radios locales dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, l'objectif étant d'accroître la portée des messages de sensibilisation au sujet du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de la réinstallation ou du rapatriement grâce à des programmes de « recherche de talents »
- Diffusion quotidienne de l'émission de radio « Ma Nouvelle Vie », concernant le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la réinstallation ou le rapatriement, par Radio Okapi et 8 stations de radio mobiles, ciblant les groupes armés étrangers et congolais
- Production de 300 000 dépliant à l'intention des principaux groupes armés étrangers et congolais dans les secteurs Nord, Centre et Sud, qui seront distribués pendant les missions sur le terrain et au moyen de 30 largages aériens (10 000 dépliant par largage) dans des zones ciblées du Nord-Kivu et du Sud-Kivu
- Tenue de 4 réunions trimestrielles de coordination avec la Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration concernant le suivi des ex-combattants des FDLR rapatriés et conduite de 8 missions de suivi au Rwanda visant à recueillir des documents audio, vidéo et photographiques à utiliser aux fins de la production de messages radio, de messages vidéo et de dépliant

- Réalisation de 32 208 patrouilles de la police des Nations Unies, y compris des patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise (88 patrouilles par jour pendant 366 jours, soit un total de 1 280 policières et policiers)
- Suivi et encadrement quotidiens de la Police nationale congolaise, grâce au partage de locaux, afin de l'aider à lutter contre l'insécurité et à renforcer le respect des droits de la personne, des libertés fondamentales et des normes internationales en matière d'application des lois
- Fourniture d'un appui technique, opérationnel et logistique à la Police nationale congolaise dans 4 localités (Beni, Oicha, Goma et Bukavu)
- Formation de 150 femmes et hommes de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise à la politique de diligence voulue en matière de droits de la personne
- Formation de 7 000 agents de la Police nationale congolaise, dont 20 % de femmes, sur des questions liées à la gestion de l'ordre public et au respect des droits de la personne, à la police de proximité, à la violence sexuelle et fondée sur le genre, à la collecte de données de renseignement et aux fonctions de la police judiciaire
- Formation de 500 agents de la Police nationale congolaise, dont 20 % de femmes, aux procédures d'enquête et à la protection des lieux du crime, y compris les techniques médico-légales
- Organisation, dans 5 zones prioritaires, de séances hebdomadaires de conseils et d'encadrement à l'intention des autorités judiciaires sur le renforcement du fonctionnement de l'appareil de justice pénale, le droit à une procédure régulière, la réduction du nombre de détentions illégales et l'organisation d'audiences foraines
- Encadrement quotidien des directeurs et des surveillants dans 12 prisons à haut risque ; organisation de 36 séances de formation en cours d'emploi à l'intention de 1 078 membres du personnel pénitentiaire et agent(e)s de sécurité sur l'administration pénitentiaire, la sécurité dans les prisons, les droits de la personne dans les prisons et le renseignement pénitentiaire ; conduite de 12 missions conjointes d'évaluation des prisons avec des partenaires nationaux ; fourniture d'un appui technique et logistique visant à améliorer encore les installations de sécurité dans 2 prisons ; réalisation de 2 opérations de transfèrement de prisonniers ; formation de 110 membres du personnel pénitentiaire à la sécurité générale, aux soins de santé pour les femmes et les hommes et à la gestion des prisons
- Installation de solutions de stockage sécurisé des armes, fourniture d'une assistance technique, organisation de 30 sessions de sensibilisation à l'intention de 500 membres du personnel en tenue pour assurer le stockage sécurisé et le marquage des 7 000 armes de la police nationale et des forces armées
- Tenue de 20 ateliers visant à sensibiliser les services nationaux de sécurité, les réseaux de protection et les organisations de la société civile et renforcer leurs capacités en matière de respect des droits de la personne et de surveillance et de signalement des violations de ces droits et des atteintes y relatives
- Tenue de 5 ateliers de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'intention des acteurs non étatiques sur la violence sexuelle liée aux conflits dans 5 sites situés dans des zones touchées par un conflit
- Fourniture de 2 300 escortes de missions humanitaires en République démocratique du Congo
- Organisation de campagnes d'information multimédias et de programmes de sensibilisation à l'appui de l'exécution du mandat de la Mission par les moyens suivants : a) diffusion d'émissions 24 heures sur 24 sur Radio Okapi à l'intention de 24 millions d'auditeurs et d'auditrices par semaine ; b) production de 35 émissions vidéo de la MONUSCO diffusées sur 11 chaînes de télévision locales et mises en ligne sur YouTube et UNifeed ; c) publication et diffusion de 6 numéros du magazine Échos de la MONUSCO ; d) exploitation et gestion des sites Web de la Mission et de Radio Okapi, enrichis quotidiennement par des articles, des récits et des photographies provenant de l'ensemble de la République démocratique du Congo ; et e) diffusion d'informations fiables par l'intermédiaire des médias sociaux

Réalisation escomptée

Indicateur de succès

2.4 Progrès dans la lutte contre l'impunité

2.4.1 Nombre de condamnations prononcées pour violations graves des droits de la personne, crimes de

guerre ou crimes contre l'humanité, dans le respect des garanties de procédure (2017/18 : 313 ; 2018/19 : 500 ; 2019/20 : 400)

Produits

- Réunions mensuelles de suivi et de formation à l'intention des autorités judiciaires de 6 localités sur les enquêtes et les poursuites concernant les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et autres violations graves des droits de la personne
- Soutien logistique au déploiement de 25 missions d'enquête et organisation de 20 audiences foraines dans le but d'enquêter sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les autres violations graves des droits de la personne, y compris les violences sexuelles et les violations graves des droits de l'enfant
- Tenue de 6 consultations de haut niveau avec les autorités congolaises, y compris les autorités judiciaires, concernant 50 cas de violations ayant été signalés dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de la personne et n'ayant encore donné lieu à aucune suite disciplinaire ou judiciaire
- Organisation de 4 réunions avec l'Auditeur général des FARDC et d'autres hauts responsables de l'appareil judiciaire afin de donner des conseils sur les stratégies de poursuite et la hiérarchisation des affaires
- Déploiement de 15 équipes d'enquête mixtes et organisation de 10 audiences foraines pour enquêter sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les autres violations graves des droits de la personne, y compris les violences sexuelles et les violations graves des droits de l'enfant
- Conduite de 5 réunions de sensibilisation avec des parlementaires, des juges, des procureur(e)s et des avocat(e)s en vue de l'adoption du projet de loi sur la protection des victimes, des témoins et du personnel judiciaire participant aux procès relatifs aux infractions graves
- Tenue de réunions mensuelles de haut niveau avec des fonctionnaires du Ministère de la justice et du Ministère des droits de l'homme pour encourager la responsabilisation, promouvoir les droits de la personne et les droits civils et politiques et lutter contre l'impunité
- Organisation de 6 séances de travail avec le Conseiller spécial du Chef de l'État en matière de lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants, les FARDC et la Police nationale aux fins de l'application du communiqué commun et des plans d'action en matière de lutte contre la violence sexuelle
- Tenue de 4 ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 40 juges et de 40 avocat(e)s et organisation de 4 audiences foraines pour appuyer les initiatives visant à mettre en œuvre des mesures de justice transitionnelle dans les provinces des Kasaï et d'autres provinces touchées par le conflit, afin de promouvoir l'application du principe de responsabilité en cas de violations graves des droits de la personne et du droit international humanitaire

Facteurs externes

Le Gouvernement s'engage à mobiliser et à affecter les ressources nécessaires pour appuyer les capacités et le déploiement des Forces armées et de la Police nationale congolaises afin de lutter contre la menace posée par les groupes armés et les réseaux criminels et d'assurer la sécurité des zones débarrassées de ces groupes. La coopération entre la MONUSCO et le Gouvernement contre les groupes armés, y compris la conduite d'opérations conjointes, se poursuit. Le Gouvernement apporte son soutien aux institutions judiciaires et pénitentiaires et s'engage à poursuivre les chefs de groupes armés ou de forces de sécurité responsables de violations des droits de l'homme. Les acteurs régionaux s'engagent à honorer l'engagement pris, dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, de ne pas offrir de refuge ni de fournir de protection de quelque nature que ce soit aux personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou d'actes de génocide. Le Gouvernement et les partenaires régionaux s'engagent à faciliter le rapatriement des combattants étrangers et l'application du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (Protection des civils et droits de la personne)

<i>Catégorie</i>										<i>Total</i>
<i>I. Observateurs militaires</i>										
Effectif approuvé 2018/19										660
Effectif proposé 2019/20										660
Variation nette										–
<i>II. Contingents</i>										
Effectif approuvé 2018/19										16 215
Effectif proposé 2019/20										16 215
Variation nette										–
<i>III. Police des Nations Unies</i>										
Effectif approuvé 2018/19										391
Effectif proposé 2019/20										391
Variation nette										–
<i>IV. Unités de police constituées</i>										
Effectif approuvé 2018/19										1 050
Effectif proposé 2019/20										1 050
Variation nette										–
<i>V. Personnel fourni par des gouvernements</i>										
Effectif approuvé 2018/19										90
Effectif proposé 2019/20										90
Variation nette										–
<i>VI. Personnel civil</i>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>			
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1-</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>		
Bureau du (de la) commandant(e) de la force										
Postes approuvés 2018/19	1	1	–	–	2	4	5	–	9	
Postes proposés 2019/20	1	1	–	–	2	4	5	–	9	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau du (de la) chef de la police										
Postes approuvés 2018/19	–	1	2	2	2	7	1	–	8	
Postes proposés 2019/20	–	1	2	2	1	6	–	–	6	
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	(1)	–	(2)	
Groupe de l'administration pénitentiaire										
Postes approuvés 2018/19	–	–	2	–	–	2	2	1	5	
Postes proposés 2019/20	–	–	2	–	–	2	2	1	5	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

VI. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1-	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme										
Postes approuvés 2018/19	–	1	8	32	6	47	48	28	123	
Postes proposés 2019/20	–	1	8	27	6	42	37	23	102	
Variation nette	–	–	–	(5)	–	(5)	(11)	(5)	(21)	
Section de la protection de l'enfance										
Postes approuvés 2018/19	–	–	2	7	1	10	16	4	30	
Postes proposés 2019/20	–	–	2	7	–	9	17	4	30	
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	–	
Bureau des affaires civiles										
Postes approuvés 2018/19	–	1	5	11	1	18	221	10	249	
Postes proposés 2019/20	–	1	5	10	1	17	187	9	213	
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(34)	(1)	(36)	
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration										
Postes approuvés 2018/19	–	–	2	–	2	4	–	12	16	
Postes proposés 2019/20	–	–	2	–	2	4	–	8	12	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(4)	(4)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2018/19	–	–	3	12	–	15	82	–	97	
Emplois de temporaire proposés ^b 2019/20	–	–	–	4	–	4	54	–	58	
Variation nette	–	–	(3)	(8)	–	(11)	(28)	–	(39)	
Total partiel										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	5	12	2	19	82	12	113	
Effectif proposé 2019/20	–	–	2	4	2	8	54	8	70	
Variation nette	–	–	(3)	(8)	–	(11)	(28)	(4)	(43)	
Section de l'appui à la stabilisation										
Postes approuvés 2018/19	–	–	4	5	–	9	2	1	12	
Postes proposés 2019/20	–	–	4	5	–	9	2	1	12	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section de l'appui à la justice										
Postes approuvés 2018/19	–	1	2	3	–	6	17	1	24	
Postes proposés 2019/20	–	1	2	3	–	6	15	1	22	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)	
Total (personnel civil)										
Postes approuvés 2018/19	1	5	27	60	14	107	312	57	476	
Postes proposés 2019/20	1	5	27	54	12	99	265	47	411	
Variation nette	–	–	–	(6)	(2)	(8)	(47)	(10)	(65)	

VI. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1-	P-5/P-4	P-3/P-2						
Emplois de temporaire approuvés ^b 2018/19	–	–	3	12	–	15	82	–	97	
Emplois de temporaire proposés ^b 2019/20	–	–	–	4	–	4	54	–	58	
Variation nette	–	–	(3)	(8)	–	(11)	(28)	–	(39)	
Total (emplois de temporaire inclus)										
Effectif approuvé 2018/19	1	5	30	72	14	122	394	57	573	
Effectif proposé 2019/20	1	5	27	58	12	103	319	47	469	
Variation nette			(3)	(14)	(2)	(19)	(75)	(10)	(104)	
Total										
Effectif approuvé 2018/19									18 979	
Effectif proposé 2019/20									18 875	
Variation nette									(104)	

^a Administrateurs(trices) et agent(e)s des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau du (de la) chef de la police

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

73. Afin de mettre en œuvre les ajustements au dispositif de la Mission recommandés à l'issue de l'examen stratégique et compte tenu de la réduction du nombre de membres de la police des Nations Unies et d'unités de police constituées déployés, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) d'administration (Service mobile) et un poste de chauffeur(euse) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Bureau conjoint pour les droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes (suppression de 5 postes P-3)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 11 postes [suppression de 12 postes, à savoir 9 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 3 d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national, et transfert de 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national du Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (protection et opérations)]

Volontaires des Nations Unies : diminution de 5 postes (suppression de 5 postes de Volontaire des Nations Unies)

74. Du fait de la fermeture de sept bureaux locaux le 30 juin 2019, il est proposé de supprimer cinq postes de spécialiste des droits de l'homme (P-3), neuf postes de

spécialiste des droits de l'homme (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), trois postes d'assistant(e) aux droits de l'homme (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et cinq postes de spécialiste des droits de l'homme (Volontaire des Nations Unies).

75. Il est proposé de transférer un poste de formateur(trice) adjoint(e) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) du Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (protection et opérations) pour renforcer la capacité de formation du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme. Le ou la titulaire sensibilisera l'opinion publique au problème de la violence sexuelle en temps de conflit et à d'autres questions essentielles relatives à la protection des femmes ; dispensera une formation aux FARDC et à la Police nationale congolaise afin de leur permettre de mieux appuyer la mise en œuvre des plans d'action concernant l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit ; assurera la formation des militaires et du personnel de police des Nations Unies sur la violence sexuelle liée aux conflits ; veillera à ce que les questions ayant trait à la violence sexuelle liée au conflit soient intégrées dans les mandats de la Mission.

Section de la protection de l'enfance

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent(e) du Service mobile en poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent(e) du Service mobile en poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

76. Conformément à la stratégie de nationalisation de la Mission et afin de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de transformer un poste d'assistant(e) à l'administration (agent(e) du Service mobile) en poste d'assistant(e) à l'administration (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Bureau des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-3)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 34 postes [suppression de 34 postes (5 d'administrateur(trice) et 29 d'agent(e) des services généraux)]

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

77. Du fait de la fermeture de sept bureaux locaux le 30 juin 2019, il est proposé de supprimer deux postes de spécialiste des affaires civiles (1 de P-3 et 1 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), quatre postes de spécialiste des affaires civiles (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), 18 postes d'assistant(e) (liaison) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et un poste de spécialiste des affaires civiles (Volontaire des Nations Unies).

78. Afin de mettre en œuvre les ajustements recommandés dans l'examen stratégique et compte tenu de la réduction du nombre de membres du personnel en uniforme aux côtés desquels la Section des affaires civiles est déployée, il est proposé de supprimer deux postes d'assistant(e) à la gestion du programme [agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national], deux postes d'assistant(e)

administratif(ve) [agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national] et six postes d'assistant(e) de liaison (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 11 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (maintien de 4 emplois à la classe P-3, suppression de 3 emplois (2 P-4 et 1 P-3) et transformation de 8 emplois (1 P-4 et 7 P-3) en postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 28 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (maintien de 54 emplois, à savoir 8 d'administrateur(trice) et 46 d'agent(e) des services généraux, suppression de 36 emplois d'agent(e) des services généraux et conversion de 8 emplois (1 P-4 et 7 P-3) en postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 4 postes (suppression de 4 postes de Volontaire des Nations Unies)

79. Du fait de la fermeture de sept bureaux locaux le 30 juin 2019, il est proposé de supprimer un emploi de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-3) et deux postes d'assistant(e) (désarmement, démobilisation et réintégration) (Volontaire des Nations Unies).

80. Le nombre d'ex-combattants de groupes armés étrangers et congolais se rendant à la MONUSCO n'a cessé de diminuer au cours des trois dernières années et se situe actuellement entre 20 et 30 par mois en moyenne. Malgré l'augmentation du nombre d'éléments des différents groupes armés et milices qui se rendent ou expriment leur volonté de ce faire depuis l'investiture du nouveau chef de l'État, la charge de travail de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a été globalement réduite. Il est donc proposé de supprimer deux emplois de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-4) et 38 d'assistant(e) chargé(e) du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (36 emplois d'agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national et deux postes de Volontaires des Nations Unies).

81. Le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui comprend les programmes de lutte contre la violence de proximité, restera un outil important permettant à la Mission de dissiper la menace que représentent les groupes armés et les milices et d'atténuer le risque de violence au niveau local. La Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration continuera d'appuyer le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Gouvernement, d'accroître son action auprès des éléments des groupes armés étrangers en vue de leur rapatriement et d'intensifier, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires locaux et internationaux, ses efforts pour relier les activités programmatiques aux initiatives de médiation, de règlement des conflits locaux et de stabilisation à plus long terme en misant sur le développement socioéconomique pour offrir aux ex-combattants d'autres voies que celles offertes par les groupes armés et les activités criminelles. Il est donc proposé de conserver huit emplois de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (4 de P-3 et 4 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), quatre emplois d'administrateur(trice) du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et 46 emplois d'assistant(e) (désarmement, démobilisation et réintégration) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

82. L'accent mis sur les programmes de lutte contre la violence de proximité rend d'autant plus cruciale l'acquisition de connaissances locales approfondies et il est nécessaire de renforcer les capacités nationales car les activités liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration se poursuivront après le désengagement de la Mission. Il est donc proposé de convertir huit emplois de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (1 P-4 et 7 P-3) en quatre emplois de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et quatre postes d'administrateur(trice) du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

Section de l'appui à la justice

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

83. Du fait de la fermeture de sept bureaux locaux le 30 juin 2019, il est proposé de supprimer deux postes de spécialiste des affaires judiciaires (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

Composante 3 : appui

84. Durant l'exercice 2019/20, la Division de l'appui à la mission continuera de fournir des services de soutien logistique et d'appui administratif pour permettre à la MONUSCO d'exécuter efficacement son mandat. L'objectif est d'améliorer la prestation de services à Kinshasa et dans les sept bureaux locaux. La Division appliquera le plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission, une importante partie des travaux consistant à mener des inspections et à superviser les activités de remise en état de l'environnement avant la fermeture des sept bureaux locaux et à obtenir des certificats de conformité aux normes environnementales signés par les propriétaires avant la remise des locaux. La Mission traitera également les risques écologiques associés à la gestion des eaux usées et des déchets dangereux.

85. La Division de l'appui à la mission continuera également d'ajuster dans le détail la structure organisationnelle qui a commencé à être mise en place durant l'exercice 2018/19 afin de parvenir à sa pleine réalisation durant l'exercice 2019/20. Il s'agira notamment d'examiner les modalités de fonctionnement, l'articulation des tâches et les synergies entre les différents piliers et de refondre les directives opérationnelles, l'objectif ultime étant d'améliorer l'utilisation des ressources et de renforcer l'efficacité de la gestion des opérations et des ressources, de la prestation des services et de la chaîne d'approvisionnement, notamment en optimisant la planification des achats et en réorganisant les flux des biens et services et la gestion des fonctions d'exécution.

86. La Division de l'appui à la mission continuera d'appuyer les déploiements de bataillons à déploiement rapide et d'unités de combat, le concept de protection par la projection et l'approche globale de la protection des civils. Compte tenu de la nécessité pour la Mission et la force d'être plus souples, plus mobiles et plus rapides, les transports aériens demeureront indispensables car ils sont le seul moyen viable de connexion dans la plupart des zones d'opérations.

87. La Mission continuera également d'utiliser un parc de véhicules appartenant à l'ONU et adoptera des pratiques plus respectueuses de l'environnement en matière d'exploitation du parc, en tenant compte, pour autant que ses opérations et la situation géographique le permettent, du plafond révisé applicable aux véhicules.

88. La Mission ne prévoit aucun investissement important dans l'infrastructure pour l'exercice 2019/20. Toutefois, elle continuera de faire en sorte que l'attention soit

dûment portée aux projets environnementaux afin d'accroître sa responsabilité environnementale et d'appliquer les cinq volets du plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission. La Division de l'appui à la mission veillera à ce que la Mission dispose de systèmes appropriés de gestion et d'élimination des déchets et à ce que les normes de sécurité et de santé au travail soient appliquées afin de promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.1 Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables

3.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation primaire et secondaire) (2017/18 : 79 % ; 2018/19 : 90 % ; 2019/20 : 90 %)

3.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2017/18 : 15 % ; 2018/19 : 15 % ; 2019/20 : 15 %)

3.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2017/18 : 27 % ; 2018/19 : 30 % ; 2019/20 : 34 %)

3.1.4 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour les postes soumis à recrutement international (2017/18 : 50 ; 2018/19 : 48 ; 2019/20 : 48)

3.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifique, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection, pour tous les postes soumis à recrutement international (2017/18 : 120 ; 2018/19 : 104 ; 2019/20 : 95)

3.1.6 Note globale sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 100 ; 2019/20 : 100)

3.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2017/18 : 96 % ; 2018/19 : 96 % ; 2019/20 : 96 %)

3.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2017/18 : 90 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

3.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clefs de résultats (2017/18 : 1 786 ; 2018/19 : 1 800 ; 2019/20 : 1 800)

3.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2017/18 : non disponible ; 2018/19 : 20 % ; 2019/20 : 20 %)

3.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2017/18 : 80 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

3.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2017/18 : 95,5 % ; 2018/19 : 95 % ; 2019/20 : 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration

Audit, contrôle des risques et conformité

- Application de 34 recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne devant être mises en œuvre d'ici à la fin de l'année (31 décembre) et de 26 recommandations non encore appliquées formulées par le Comité des commissaires aux comptes au cours d'exercices budgétaires antérieurs et acceptées par la direction

Opérations aériennes

- Exploitation et entretien de 40 aéronefs (9 avions et 31 hélicoptères) et de 3 drones
- Exécution d'un total de 21 363 heures de vol prévues (9 142 par des prestataires commerciaux et 12 221 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherches et sauvetage, et évacuation sanitaire secondaire et primaire)
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 40 appareils et 10 aérodromes et sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 023,3 millions de dollars
- Établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à 2 444 civils (591 agents recrutés sur le plan international, 1 510 agents recrutés sur le plan national, 49 titulaires d'emplois de temporaire et 294 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la mission (bénéficiaires : 3 769 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 108 membres du personnel civil)

- Appui au traitement de 6 039 demandes de voyage dans la zone de la mission et de 226 demandes de voyage en dehors de cette zone à des fins autres que la formation, ainsi que de 190 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 122 installations de la Mission réparties dans 14 sites
- Construction et entretien de 200 kilomètres de route, de 10 ponceaux et de 5 ponts, de 10 aérodromes et de 66 héliports
- Exploitation et entretien de 830 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (38 stations de traitement des eaux usées dans 8 sites, 78 stations de traitement et de purification de l'eau dans 7 sites et 7 stations d'embouteillage dans 7 sites)
- Fourniture de service de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides (34 stations de traitement des eaux usées dans 13 sites et 54 stations de traitement et de purification de l'eau dans 20 sites)
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie dans 13 sites

Gestion du carburant

- Gestion de la distribution et du stockage de 35,6 millions de litres de carburant (20,8 millions de litres pour les opérations aériennes, 5,7 millions de litres pour les transports terrestres et 9,1 millions de litres pour les groupes électrogènes et autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis dans 8 sites gérés par l'ONU et 9 sites gérés par des contractants

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

- Fourniture de 4 254 radios portatives, 2 062 radios mobiles pour véhicules et 207 stations de radio fixes pour la base, avec assistance technique
- Exploitation et entretien de 41 stations de radio FM et 12 studios de production radiophonique
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, comprenant notamment 72 microterminaux VSAT, 27 centraux téléphoniques et 82 liaisons hertziennes
- Fourniture de 3 416 ordinateurs et 827 imprimantes pour un effectif moyen de 3 323 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 1 621 appareils et 60 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexe et d'autres services communs
- Fourniture de services d'assistance et de maintenance pour 30 réseaux locaux et 57 réseaux étendus dans 57 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 19 200 kilomètres carrés, mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 25 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (10 centres de consultation ou dispensaires de niveau I) et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents (50 centres de consultation de niveau I, 2 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau III) dans 10 sites, et gestion d'arrangements contractuels avec 5 hôpitaux ou centres de consultation
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 9 centres de soins (2 hôpitaux de niveau II, 4 de niveau III et 3 de niveau IV) dans 4 sites dans la zone de la mission et dans 3 sites à l'extérieur de cette zone

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 286,8 millions de dollars
- Réception, gestion et redistribution d'un maximum de 10 600 tonnes de marchandises dans la zone de la mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 428,9 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement de 14 808 militaires et policiers (211 observateurs militaires, 277 officiers d'état-major, 13 750 membres des contingents, 286 policiers des Nations Unies et 910 membres d'unités de police constituées) et de 45 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 50 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 119 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 14 808 membres de contingents et d'unités de police constituées
- Appui au traitement des indemnités et prestations pour un effectif moyen de 14 808 militaires et policiers et 45 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Appui au traitement de 813 demandes de voyage dans la zone de la mission et de 5 demandes de voyage en dehors de cette zone à des fins autres que la formation, ainsi que de 15 885 demandes de voyage à des fins de formation

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 477 véhicules appartenant à l'ONU (665 véhicules légers, 309 véhicules à usage spécial, 27 ambulances, 32 véhicules blindés, 263 autres véhicules spécialisés et 181 remorques et accessoires), de 2 723 véhicules appartenant aux contingents et de 9 ateliers et installations de réparation
- Mise à disposition 7 jours sur 7 d'un service de navette permettant en moyenne à 770 membres du personnel des Nations Unies de se rendre, chaque jour, de leur logement à leur lieu de travail et inversement en République démocratique du Congo (tous sites confondus), ainsi que d'un service de navette fonctionnant 5 jours sur 7 et permettant de transporter quotidiennement un effectif moyen de 280 membres du personnel des Nations Unies à Entebbe

Déontologie et discipline

- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline pour 16 827 militaires, policiers et membres du personnel civil (formation, prévention, suivi et recommandation de mesures correctives, l'accent étant mis sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et autres manquements)
- Facilitation du signalement des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles
- Facilitation de l'accès des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'aide médicale, psychologique et judiciaire, en cas de faute
- Organisation d'une campagne locale de sensibilisation ciblant les populations à risque, reposant sur 20 activités de sensibilisation et la distribution de supports d'information à 5 000 personnes concernées par l'intermédiaire des réseaux locaux de dépôt et de traitement des plaintes et des coordonnateurs désignés dans les zones isolées

- Mesures visant à faire en sorte que les mécanismes locaux de dépôt de plaintes mis en place dans les zones où la Mission est très présente soient pleinement opérationnels et que ses membres soient en mesure de sensibiliser la population locale à la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles
- Évaluation de tous les cas signalés d'exploitation et d'atteintes sexuelles et collecte et traitement des éléments constituant un commencement de preuve, selon que de besoin
- Mise en œuvre, en collaboration avec l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population, le pays hôte et les pays fournisseurs de contingents, d'un mécanisme de suivi des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles en République démocratique du Congo

VIH/sida

- Exploitation et entretien de 5 centres de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Organisation de 30 séances obligatoires de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 300 membres du personnel civil
- Conduite de 120 programmes de sensibilisation à grande échelle à l'intention de 12 000 militaires et policiers
- Organisation de 60 stages de formation de base à l'intention de 3 000 militaires et policiers arrivant dans le cadre d'un déploiement ou d'une relève
- Organisation de 15 stages de remise à niveau à l'intention de 920 militaires et de 8 stages de formation par les pairs dans 8 sites de la Mission à l'intention de 200 militaires et policiers
- Organisation de 2 ateliers sur les services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à l'intention de 40 conseillers sur le VIH, et de 2 ateliers sur la prophylaxie post-exposition à l'intention de 40 responsables de cures prophylactiques
- Organisation, chaque trimestre, dans des différents sites de la Mission, d'une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels
- Prestation de services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à 3 500 membres du personnel de la Mission
- Organisation, auprès des bataillons, de 30 missions mobiles fournissant des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels
- Réalisation d'une étude visant à déterminer les effets des activités prescrites et à orienter la poursuite de leur mise en œuvre

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans la zone de la mission
- Prestation de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux responsables de la Mission et aux visiteurs de haut rang
- Vérification, à la demande des membres du personnel, de la sécurité de 400 logements et évaluation de la sécurité dans la zone de la mission
- Organisation de 500 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Établissement de 365 comptes rendus sur la sécurité
- Exécution de 700 missions de reconnaissance et patrouilles dans la zone d'opérations
- Organisation de séances d'initiation aux questions de sécurité et d'exercices élémentaires de lutte contre les incendies à l'intention de 50 nouveaux membres du personnel de la Mission

- Organisation de formations sur la sécurité et la sûreté en mission à l'intention de 500 membres du personnel
- Conduite du programme de certification en matière de sécurité à l'intention de 20 agents de sécurité recrutés sur le plan international
- Organisation d'une formation sur l'utilisation de la trousse médicale d'intervention d'urgence à l'intention de 20 agents de sécurité recrutés sur le plan international
- Élaboration de 22 documents sur la gestion des risques de sécurité
- Établissement de 18 avis de sécurité relatifs aux zones de voyages
- Actualisation des données de géolocalisation de toutes les installations de l'ONU et téléchargement sur le site du Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies
- Fourniture d'informations sur la sécurité par la diffusion d'avis de sécurité, la mise à jour de la base de données et la diffusion d'alertes en cas de problèmes
- Établissement de 26 000 cartes d'identité pour le personnel civil et militaire
- Organisation de formations à l'intention de 150 responsables de sécurité incendie, établissement de 15 rapports sur la sécurité incendie et organisation de 15 exercices d'incendie

Facteurs externes

Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont pas perturbés. Les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 (Appui)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Section déontologie et discipline										
Postes approuvés 2018/19	–	1	4	5	2	12	7	2	21	
Postes proposés 2019/20	–	1	4	5	2	12	8	2	22	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
Groupe du VIH/sida										
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	–	–	1	6	–	7	
Postes proposés 2019/20	–	–	1	–	–	1	6	–	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section de la sécurité et de la sûreté										
Postes approuvés 2018/19	–	–	5	9	81	95	318	1	414	
Postes proposés 2019/20	–	–	4	8	65	77	224	–	301	
Variation nette	–	–	(1)	(1)	(16)	(18)	(94)	(1)	(113)	
Division de l'appui à la mission										
Bureau du (de la) Directeur(trice)										
Postes approuvés 2018/19	–	1	5	5	3	14	16	2	32	
Postes proposés 2019/20	–	1	5	5	3	14	16	2	32	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Gestion des opérations et des ressources									
Postes approuvés 2018/19	–	1	21	33	100	155	271	67	493
Postes proposés 2019/20	–	1	20	22	89	132	208	49	389
Variation nette	–	–	(1)	(11)	(11)	(23)	(63)	(18)	(104)
Gestion de la prestation de services									
Postes approuvés 2018/19	–	1	15	32	111	159	737	170	1 066
Postes proposés 2019/20	–	1	14	26	98	139	530	137	806
Variation nette	–	–	(1)	(6)	(13)	(20)	(207)	(33)	(260)
Gestion de la chaîne d’approvisionnement									
Postes approuvés 2018/19	–	1	11	20	86	118	331	96	545
Postes proposés 2019/20	–	1	10	18	74	103	264	79	446
Variation nette	–	–	(1)	(2)	(12)	(15)	(67)	(17)	(99)
Total partiel (Division de l’appui à la mission)									
Postes approuvés 2018/19	–	4	52	90	300	446	1 355	335	2 136
Postes proposés 2019/20	–	4	49	71	264	388	1 018	267	1 673
Variation nette	–	–	(3)	(19)	(36)	(58)	(337)	(68)	(463)
Total									
Postes approuvés 2018/19	–	5	62	104	383	554	1 686	338	2 578
Postes proposés 2019/20	–	5	58	84	331	478	1 256	269	2 003
Variation nette	–	–	(4)	(20)	(52)	(76)	(430)	(69)	(575)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Section déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan national : augmentation d’un poste (transfert d’un poste d’agent(e) des services généraux de la Cellule de la planification stratégique)

89. La mise en activité des réseaux locaux permettant de porter plainte a entraîné une augmentation du nombre d’allégations de faute et, partant, du volume de travail lié à la gestion des dossiers. Par conséquent, il est proposé de transférer de la Cellule de la planification stratégique un poste d’assistant d’équipe (agent(e) des services généraux recruté sur le plan national) pour aider le (la) Chef de la Section déontologie et discipline dans la gestion des données, la correspondance et la coordination avec les spécialistes de la déontologie et de la discipline dans les bureaux locaux.

Section de la sécurité et de la sûreté

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 18 postes [suppression de 18 postes (1 P-4, 1 P-3 et 16 postes d’agent(e) du Service mobile)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 94 postes [suppression de 94 postes (5 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 89 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)]

Volontaires des Nations Unies : diminution d'un poste (suppression d'un poste de Volontaire des Nations Unies)

90. En raison de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina au 30 juin 2019, il est proposé de supprimer un poste d'administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-3), 10 postes d'agent de sécurité (agent(e) du Service mobile), 1 poste de spécialiste de la sécurité incendie (agent(e) du Service mobile), 5 postes d'administrateur adjoint responsable de la coordination des mesures de sécurité (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), 2 postes d'assistant aux enquêtes (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 2 postes d'assistant à la sécurité incendie (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 3 postes d'assistant à la sécurité sur le terrain (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 43 postes d'agent de sécurité sur le terrain (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

91. Afin d'ajuster le dispositif de la Mission comme cela a été recommandé à l'issue de l'examen stratégique, il est proposé de supprimer 1 poste d'administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-4), 5 postes d'agent de sécurité (agent(e) du Service mobile), 38 postes d'agent de sécurité sur le terrain (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 1 poste d'assistant à la sécurité sur le terrain (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 1 poste d'assistant administratif (Volontaire des Nations Unies).

Bureau du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources

Volontaires des Nations Unies : diminution d'un poste (suppression d'un poste de Volontaire des Nations Unies)

92. Afin d'ajuster le dispositif de la Mission comme cela a été recommandé à l'issue de l'examen stratégique, il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (Volontaire des Nations Unies).

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

93. En raison de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina au 30 juin 2019, il est proposé de supprimer deux postes d'assistant chargé des ressources humaines (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Section des finances et du budget

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes [suppression de 3 postes (1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 2 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)]

94. En raison de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina au 30 juin 2019, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des finances et du budget (adjoint de 2^e classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et deux postes d'assistant au budget et aux finances (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Section des technologies

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 9 postes [suppression de 9 postes (1 P-3, 2 P-2 et 6 postes d'agent(e) du Service mobile)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 32 postes (suppression de 32 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 14 postes (suppression de 14 postes de Volontaire des Nations Unies)

95. En raison de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina au 30 juin 2019, il est proposé de supprimer 9 postes d'assistant aux télécommunications (2 postes d'agent(e) du Service mobile et 7 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 11 postes d'assistant aux systèmes d'information (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 1 poste d'assistant aux fournitures (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

96. Afin d'ajuster le dispositif de la Mission comme cela a été recommandé à l'issue de l'examen stratégique, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des systèmes d'information géospatiale (P-3), un poste de spécialiste des télécommunications (adjoind de 1^{re} classe) (P-2), un poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoind de 1^{re} classe) (P-2), huit postes d'assistant aux télécommunications (2 postes d'agent(e) du Service mobile et six postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), quatre postes d'assistant aux systèmes d'information (2 postes d'agent(e) du Service mobile et 2 postes d'agent(e) des services généraux recrutés sur le plan national), un poste d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste d'assistant aux systèmes d'information géographique (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste d'assistant de gestion de l'information (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste d'assistant au soutien logistique (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste d'assistant à la formation (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), trois postes d'informaticien (Volontaire des Nations Unies), cinq postes d'assistant aux télécommunications (Volontaire des Nations Unies), deux postes d'assistant aux systèmes d'information (Volontaire des Nations Unies), trois postes de préposé à la facturation (Volontaire des Nations Unies) et un poste d'assistant aux finances et au budget (Volontaire des Nations Unies).

Centre d'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes [suppression de 6 postes (2 P-3, 1 P-2 et 3 postes d'agent(e) du Service mobile)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 11 postes [suppression de 11 postes (3 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 8 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)]

97. En raison de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina au 30 juin 2019, il est proposé de supprimer trois postes de logisticien (adjoind de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et huit postes d'assistant au soutien logistique (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

98. Afin d'ajuster le dispositif de la Mission comme cela a été recommandé à l'issue de l'examen stratégique, et compte tenu de la réduction du personnel en tenue et du personnel civil, il est proposé de supprimer deux postes de logisticien (P-3), un poste de logisticien (adjoind de 1^{re} classe) (P-2) et trois postes d'assistant au soutien logistique (agent(e) du Service mobile).

Centre intégré de formation du personnel des missions

Personnel recruté sur le plan international : diminution d'un poste (suppression d'un poste P-3)

99. Compte tenu de la réduction du personnel civil et du fait que les formateurs de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national ont acquis des compétences, il est proposé de supprimer un poste de formateur (P-3) qui n'est plus nécessaire.

Groupe du matériel appartenant aux contingents

Personnel recruté sur le plan international : diminution d'un poste (suppression d'un poste P-3)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 3 postes (suppression de 3 postes de Volontaire des Nations Unies)

100. Afin d'ajuster le dispositif de la Mission comme cela a été recommandé à l'issue de l'examen stratégique, et compte tenu de la réduction du personnel en tenue et du personnel civil, il est proposé de supprimer un poste d'administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents (P-3), deux postes d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et trois postes d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (Volontaire des Nations Unies).

Antennes administratives locales

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes [suppression de 6 postes (1 P-4, 3 P-3 et 2 postes d'agent(e) du Service mobile)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 13 postes [suppression de 13 postes (postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 9 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

101. En raison de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina au 30 juin 2019, il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire d'administration (P-3), 4 postes de fonctionnaire d'administration (adjoint de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), un poste d'assistant administratif (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et deux postes d'assistant d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

102. Afin d'ajuster le dispositif de la Mission comme cela a été recommandé à l'issue de l'examen stratégique, et compte tenu de la réduction du personnel en tenue et du personnel civil, il est proposé de supprimer trois postes de fonctionnaire d'administration (1 P-4 et 2 P-3), cinq postes d'assistant administratif (2 postes d'agent(e) du Service mobile et 3 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et trois postes d'assistant d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Bureau du (de la) Chef de la gestion de la prestation de services

Personnel recruté sur le plan international : diminution d'un poste (suppression d'un poste P-2)

103. Afin d'ajuster le dispositif de la Mission comme cela a été recommandé à l'issue de l'examen stratégique, il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire d'administration (adjoint de 1^{re} classe) (P-2).

Section des transports

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (suppression de 4 postes d'agent(e) du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 81 postes (suppression de 81 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 8 postes (suppression de 8 postes de Volontaire des Nations Unies)

104. En raison de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina au 30 juin 2019, il est proposé de supprimer 11 postes d'opérateur de véhicules lourds (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 9 postes d'assistant aux transports (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 24 postes de technicien véhicules (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 1 poste de mécanicien pour véhicules lourds (Volontaire des Nations Unies), 2 postes de technicien véhicules lourds (Volontaire des Nations Unies) et 1 poste d'assistant à la gestion du parc auto (Volontaire des Nations Unies).

105. Afin d'ajuster le dispositif de la Mission comme cela a été recommandé à l'issue de l'examen stratégique, et compte tenu de la réduction du personnel en tenue et du personnel en civil, il est proposé de supprimer 2 postes de fonctionnaire des transports (agent(e) du Service mobile), 8 postes d'assistant aux transports (2 postes d'agent(e) du Service mobile et 6 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 18 postes d'opérateur de véhicules lourds (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 8 postes de technicien véhicules (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 1 poste d'assistant d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 4 postes de chauffeur de véhicules légers (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 4 postes d'assistant à la gestion du parc auto (Volontaire des Nations Unies).

Section des transports aériens

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes [suppression de 4 postes (1 P-3, 1 P-2 et 2 postes d'agent(e) du Service mobile)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 9 postes (suppression de 9 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 7 postes (suppression de 7 postes de Volontaire des Nations Unies)

106. En raison de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina au 30 juin 2019, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des opérations aériennes (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), huit postes d'assistant aux opérations aériennes (1 poste d'agent(e) du Service mobile et 7 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et deux postes d'assistant aux opérations aériennes (Volontaire des Nations Unies).

107. Afin d'ajuster le dispositif de la Mission comme cela a été recommandé à l'issue de l'examen stratégique, et compte tenu de la réduction du personnel en tenue et du personnel en civil, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des opérations aériennes (P-3), trois postes d'assistant aux opérations aériennes (1 poste d'agent(e) du Service mobile et 2 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan

national) et cinq poste d'assistant aux opérations aériennes (Volontaire des Nations Unies).

Section des services médicaux

Personnel recruté sur le plan international : diminution d'un poste (suppression d'un poste P-3)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (suppression de 4 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 3 postes (suppression de 3 postes de Volontaire des Nations Unies)

108. En raison de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina au 30 juin 2019, il est proposé de supprimer trois postes d'infirmier (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste de chauffeur (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et trois postes de médecin (Volontaire des Nations Unies).

109. Compte tenu de la réduction du personnel en tenue et du personnel en civil, les évacuations sanitaires seront moins nombreuses ; il est donc proposé de supprimer un poste de médecin (P-3) au Groupe d'évacuation sanitaire.

Section du génie et de l'entretien des installations

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes [suppression de 6 postes (1 P-4, 1 P-3 et 4 postes d'agent(e) du Service mobile)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 95 postes (suppression de 95 postes (1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 94 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et réaffectation d'un poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national à l'intérieur de la Section)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 11 postes (suppression de 11 postes de Volontaire des Nations Unies)

110. En raison de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina au 30 juin 2019, il est proposé de supprimer 6 postes d'assistant à la gestion des installations (1 poste d'agent(e) du Service mobile et 5 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 1 poste de technicien (groupes électrogènes) (agent(e) du Service mobile), 1 poste d'ingénieur assistant (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), 6 postes d'ouvrier du bâtiment et d'agent de maintenance (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 4 postes d'électricien (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 4 postes de mécanicien (groupes électrogènes) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 14 postes d'assistant (eau et assainissement) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 4 postes d'assistant aux fournitures (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 1 poste de menuisier (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 1 poste d'assistant (chauffage, ventilation et climatisation) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 2 postes d'opérateur de véhicules lourds (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 3 postes de maçon (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 3 postes de plombier (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 1 poste d'assistant administratif (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 2 postes d'assistant d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 2 postes de technicien (groupes

électrogènes) (Volontaire des Nations Unies) et 1 poste d'ingénieur électricien (Volontaire des Nations Unies).

111. Afin d'ajuster le dispositif de la Mission comme cela a été recommandé à l'issue de l'examen stratégique, et compte tenu de la réduction du personnel en tenue et du personnel en civil, il est proposé de supprimer 1 poste d'ingénieur (P-4), 1 poste d'ingénieur (P-3), 1 poste de technicien du génie (agent(e) du Service mobile), 1 poste de technicien (groupes électrogènes) (agent(e) du Service mobile), 4 postes de menuisier (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 1 poste d'électricien (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 3 postes d'assistant à la gestion des installations (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 3 postes de mécanicien (groupes électrogènes) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 9 postes d'opérateur de machines lourdes (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 15 postes d'opérateur de véhicules lourds (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 2 postes d'assistant au soutien logistique (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 2 postes de maçon (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 1 poste d'assistant à la réception et à l'inspection (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 1 poste d'assistant (eau et assainissement) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 2 postes d'assistant d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 1 poste de chauffeur de véhicules légers (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 3 postes d'ingénieur civil (Volontaire des Nations Unies), 1 poste d'ingénieur électricien (Volontaire des Nations Unies), 3 postes d'assistant à la gestion des installations (Volontaire des Nations Unies) et 1 poste d'assistant (eau et assainissement) (Volontaire des Nations Unies).

112. Il est proposé de réaffecter un poste d'ingénieur adjoint de 1^{re} classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) qui deviendra un poste de fonctionnaire d'administration (adjoint de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national). Le ou la titulaire de celui-ci aidera la Section dans la gestion des ressources humaines, la gestion des archives électroniques et imprimées, la gestion de la correspondance, l'organisation des réunions et la rédaction des minutes des réunions.

Section des approvisionnements essentiels

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes [suppression de 4 postes (1 P-3 et 3 postes d'agent(e) du Service mobile)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 18 postes (suppression de 18 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 4 postes (suppression de 4 postes de Volontaire des Nations Unies)

113. En raison de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina au 30 juin 2019, il est proposé de supprimer neuf postes d'assistant aux fournitures (1 poste d'agent(e) du Service mobile et 8 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), trois postes d'assistant à la gestion des carburants (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste d'assistant (rations) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et deux postes d'assistant à la gestion des carburants (Volontaire des Nations Unies).

114. Afin d'ajuster le dispositif de la Mission comme cela a été recommandé à l'issue de l'examen stratégique, et compte tenu de la réduction du personnel en tenue et du personnel en civil, il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire de l'approvisionnement (P-3), trois postes d'assistant à la gestion des carburants

(2 postes d'agent(e) du Service mobile et 1 poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), quatre postes d'assistant aux fournitures (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste d'assistant d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste d'assistant à la gestion des carburants (Volontaire des Nations Unies) et un poste d'assistant (rations) (Volontaire des Nations Unies).

Bureau du (de la) Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

115. Afin d'ajuster le dispositif de la Mission comme cela a été recommandé à l'issue de l'examen stratégique, et compte tenu de la réduction du personnel en tenue et du personnel en civil, il est proposé de supprimer deux postes de fonctionnaire d'administration (Volontaire des Nations Unies).

Section de la gestion centralisée des stocks

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes [suppression de 6 postes (1 P-3 et 5 postes d'agent(e) du Service mobile)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 38 postes (suppression de 38 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 7 postes (suppression de 7 postes de Volontaire des Nations Unies)

116. En raison de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina au 30 juin 2019, il est proposé de supprimer trois postes d'assistant à la réception et à l'inspection (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste de mécanicien (groupes électrogènes) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et un poste d'assistant à la gestion du matériel (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

117. Afin d'ajuster le dispositif de la Mission comme cela a été recommandé à l'issue de l'examen stratégique, et compte tenu de la réduction du personnel en tenue et du personnel en civil, il est proposé de supprimer 1 poste de fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection (P-3), 2 postes d'assistant à la réception et à l'inspection (1 poste d'agent(e) du Service mobile et 1 poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 2 postes d'assistant aux systèmes d'information (1 poste d'agent(e) du Service mobile et 1 poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 12 postes d'assistant au soutien logistique (3 postes d'agent(e) du Service mobile et 9 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 15 postes d'opérateur de véhicules lourds (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 1 poste d'assistant (rations) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 5 postes d'assistant aux fournitures (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 1 poste d'assistant d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 4 postes d'assistant à la gestion des avoirs (Volontaire des Nations Unies), 2 postes d'assistant au soutien logistique (Volontaire des Nations Unies) et 1 poste d'assistant à la réception et à l'inspection (Volontaire des Nations Unies).

Groupe de contrôle du matériel et des stocks

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

118. En raison de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina au 30 juin 2019, il est proposé de supprimer un poste d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et un poste d'assistant à la gestion du matériel (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Groupe de la cession du matériel

Personnel recruté sur le plan national : diminution d'un poste (suppression d'un poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

119. En raison de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina au 30 juin 2019, il est proposé de supprimer un poste d'assistant à la cession du matériel (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Section de la gestion des marchés

Personnel recruté sur le plan international : diminution d'un poste (suppression d'un poste P-5)

Volontaires des Nations Unies : diminution d'un poste (suppression d'un poste de Volontaire des Nations Unies)

120. Afin d'ajuster le dispositif de la Mission comme cela a été recommandé à l'issue de l'examen stratégique, et compte tenu de la réduction du personnel en tenue et du personnel en civil, il est proposé de supprimer un poste de chef de la section de la gestion des marchés (P-5) et un poste d'assistant à la gestion des marchés (Volontaire des Nations Unies).

Section du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 8 postes [suppression de 8 postes (1 P-3 et 7 postes d'agent(e) du Service mobile)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 26 postes (suppression de 26 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 7 postes (suppression de 7 postes de Volontaire des Nations Unies)

121. En raison de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina au 30 juin 2019, il est proposé de supprimer 11 postes d'assistant au contrôle des mouvements (2 postes d'agent(e) du Service mobile et 9 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 2 postes d'assistant au courrier (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 1 poste d'opérateur de véhicules lourds (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 4 postes d'assistant au contrôle des mouvements (Volontaire des Nations Unies).

122. Afin d'ajuster le dispositif de la Mission comme cela a été recommandé à l'issue de l'examen stratégique, et compte tenu de la réduction du personnel en tenue et du personnel en civil, il est proposé de supprimer 1 poste de fonctionnaire de l'organisation des mouvements et des transports (P-3), 1 poste d'assistant administratif (agent(e) du Service mobile), 13 postes d'assistant au contrôle des mouvements (4 postes d'agent(e) du Service mobile et 9 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 2 postes d'opérateur de véhicules lourds (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 3 postes d'assistant au courrier (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 3 postes d'assistant au contrôle des mouvements (Volontaire des Nations Unies).

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2017/18)	Montant alloué (2018/19)	Dépenses prévues (2019/20)	Variation	
				Montant	Pourcentage
				(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	22 310,3	35 493,6	31 790,5	(3 703,1)	(10,4)
Contingents	487 536,3	446 032,5	429 867,0	(16 165,5)	(3,6)
Police des Nations Unies	20 347,8	20 113,1	17 892,1	(2 221,0)	(11,0)
Unités de police constituées	32 509,7	33 399,1	31 541,5	(1 857,6)	(5,6)
Total partiel	562 704,1	535 038,3	511 091,1	(23 947,2)	(4,5)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	153 239,6	136 275,1	126 685,3	(9 589,8)	(7,0)
Personnel recruté sur le plan national	111 189,3	91 579,4	72 611,0	(18 968,4)	(20,7)
Volontaires des Nations Unies	21 443,2	19 062,6	15 305,5	(3 757,1)	(19,7)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 370,1	7 251,7	4 283,3	(2 968,4)	(40,9)
Personnel fourni par des gouvernements	2 366,2	2 863,1	2 870,5	7,4	0,3
Total partiel	291 608,4	257 031,9	221 755,6	(35 276,3)	(13,7)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	1 071,8	1 170,5	752,0	(418,5)	(35,8)
Voyages	5 538,6	5 398,3	5 255,1	(143,2)	(2,7)
Installations et infrastructures	52 077,5 ^a	58 637,2	48 307,7	(10 329,5)	(17,6)
Transports terrestres	17 930,0	16 743,8	11 937,8	(4 806,0)	(28,7)
Opérations aériennes	163 463,3	151 722,2	141 119,3	(10 602,9)	(7,0)
Opérations maritimes ou fluviales	750,3	27,4	300,0	272,6	994,9
Communications et informatique	35 633,8 ^b	36 506,8	33 846,8	(2 660,0)	(7,3)
Santé	3 872,0	2 073,7	1 860,6	(213,1)	(10,3)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	53 099,0 ^c	48 769,4	45 541,6	(3 227,8)	(6,6)
Projets à effet rapide	1 489,7	1 500,0	1 500,0	—	—
Total partiel	334 926,0	322 549,3	290 420,9	(32 128,4)	(10,0)
Total brut	1 189 238,5	1 114 619,5	1 023 267,6	(91 351,9)	(8,2)
Recettes provenant des contributions du personnel	31 001,2	27 197,0	23 043,4	(4 153,6)	(15,3)
Total net	1 158 237,3	1 087 422,5	1 000 224,2	(87 198,3)	(8,0)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	1 189 238,5	1 114 619,5	1 023 267,6	(91 351,9)	(8,2)

^a Les dépenses comptabilisées au titre des installations et infrastructures se sont élevées à 51 235 700 dollars. Il y a été ajouté 841 800 dollars aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

^b Montant combiné des dépenses comptabilisées au titre des communications (21 8943 00 dollars) et de l'informatique (13 739 500 dollars) aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

^c Les dépenses comptabilisées au titre des fournitures, des services et du matériel divers se sont élevées à 53 940 800 dollars. Le montant de 841 800 dollars en a été déduit aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour l'exercice 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

B. Contributions non budgétisées

123. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	18 918,2
Total	18 918,2

^a Comprend l'estimation de la valeur locative des terres et des locaux fournis par le Gouvernement, ainsi que des droits d'atterrissage dans les aéroports, des taxes d'aéroport et des taxes d'embarquement et de débarquement.

C. Gains d'efficience

124. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Groupes électrogènes et pièces de rechange	200,0	Raccordement des sites de la Mission à Kalemie au réseau électrique national Grâce à l'amélioration du réseau de la compagnie locale de distribution électrique, la MONUSCO continuera de perfectionner son système électrique et sera raccordée au réseau électrique de la ville. Cela se traduira tant par des économies sur le combustible diesel et sur les pièces de rechange nécessaires à l'entretien des groupes électrogènes que par une réduction des émissions de carbone, conformément à l'initiative « ONU – Du bleu au vert ».
Système de drone aérien	892,1	Remplacement du système de drone aérien par un système de plus grande portée, capable de rester plus longtemps sur l'objectif et présentant une meilleure résilience aux variations météorologiques à un moindre coût
Total	1 092,1	

D. Taux de vacance

125. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2017/18</i>	<i>Taux approuvé 2018/19</i>	<i>Projection 2019/20</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	51,5	17,6	26,0
Contingents	2,6	4,2	15,2

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2017/18</i>	<i>Taux approuvé 2018/19</i>	<i>Projection 2019/20</i>
Police des Nations Unies	20,2	18,0	26,9
Unités de police constituées	0,4	0,5	13,3
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	15,0	18,0	18,0 ^a
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	19,2	22,0	22,0 ^a
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	11,3	11,2	11,2 ^a
Volontaires des Nations Unies			
Personnel recruté sur le plan international	18,7	14,7	14,7 ^a
Personnel recruté sur le plan national	45,5	36,4	36,4
Emplois de temporaire ^b			
Personnel recruté sur le plan international	25,8	18,0	18,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	50,0 ^a
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	100,0	10,5	10,5
Personnel fourni par des gouvernements	50,0	50,0	50,0

^a Un taux de vacance de postes de 50 % a été appliqué aux nouveaux postes et aux postes soumis à recrutement national.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

126. Les coefficients délais de déploiement appliqués pour les militaires et le personnel de police et les taux de vacance proposés pour le personnel civil sont calculés sur la base des effectifs effectivement déployés pendant l'exercice 2017/18 et au premier semestre de l'exercice 2018/19, ainsi que de l'expérience des années antérieures et des projections de déploiement pour l'exercice 2019/20.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

127. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 134 847 600 dollars des États-Unis et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	65 813,7	5 537,4	71 351,1
Soutien logistique autonome	59 808,6	3 687,9	63 496,5
Total	125 622,3	9 225,3	134 847,6

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,8	1 ^{er} juillet 2017	30 juin 2017
Usage opérationnel intensif	2,9	1 ^{er} juillet 2017	30 juin 2017
Facteur d'hostilité ou abandon forcé	4,7	1 ^{er} juillet 2017	30 juin 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,5–3,5		

F. Formation

128. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	48,8
Voyages	
Voyages au titre de la formation	788,1
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	245,8
Total	1 082,7

129. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2019/20, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé 2019/20</i>	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé 2019/20</i>	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé 2019/20</i>
Formation interne	2 488	2 145	1 719	4 330	2 519	2 050	29 645	15 885	9 376
Formation externe ^a	48	51	82	8	12	26	13	14	24
Total	2 536	2 196	1 801	4 338	2 531	2 076	29 658	15 899	9 400

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Entebbe (Ouganda) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

130. Les activités de formation prévues pour l'exercice 2019/20, à savoir 168 cours destinés à 3 877 membres du personnel civil, resteront axées sur : l'exécution du mandat ; l'organisation d'un plus grand nombre de formations obligatoires, conformément aux directives ; le renforcement des capacités du personnel recruté sur

le plan national, étant donné que la Mission abandonnera ses activités de renforcement des institutions à long terme. Les formations recommandées par le Comité des commissaires aux comptes pour le personnel militaire et de police seront encore renforcées, notamment la formation sur la protection de l'enfance et les violences sexuelles liées au conflit. Le Groupe de la formation aidera les sections organiques à offrir des formations sur la gestion et le règlement des conflits. Les formations aux fonctionnalités d'Umoja se feront en ligne. Pour maintenir un bon rapport coût-efficacité, la MONUSCO donnera la priorité à la formation des formateurs afin d'améliorer ses capacités internes et elle veillera à ce qu'un plus grand nombre de membres du personnel suive les formations dispensées par le Centre intégré de formation du personnel des missions et les spécialistes locaux des processus propres à Umoja. Les activités de formation en cours d'emploi, de tutorat et de mentorat, qui ont donné de bons résultats dans le passé, se poursuivront pendant l'exercice 2019/20 avec une assistance extérieure supplémentaire. La Mission continuera de privilégier les programmes de formation avec certification sur des thèmes spécifiques tels que les marchandises dangereuses et les armes à feu, les participants étant censés transmettre les connaissances ainsi acquises aux autres membres du personnel. Les activités d'apprentissage et de perfectionnement se poursuivront dans les bureaux locaux et ailleurs dans le cadre du programme de formation.

131. La Mission continuera de mettre l'accent sur la formation en cours d'emploi, un moyen peu onéreux d'augmenter le nombre de membres du personnel bénéficiant d'une formation sur des sujets tels que l'appui à la mission, la réforme du secteur de la sécurité, le processus de paix, la protection des civils et la stabilisation. La formation dispensée dans la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), dans le Centre de services régional d'Entebbe et ailleurs couvrira les fonctions d'appui en rapport avec les transports, l'informatique et les communications, le génie, la gestion des ressources humaines, les achats, la sécurité et les soins médicaux, ainsi que des domaines d'activité tels que le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le rapatriement et la réinstallation, la problématique femmes/hommes, l'état de droit, les questions pénitentiaires, les affaires civiles et les affaires politiques. En outre, la Mission continuera de proposer des cours de langue. La formation de diverses catégories de personnel améliorera les services offerts, renforcera les compétences techniques et professionnelles du personnel et garantira un meilleur appui aux différentes composantes de la Mission.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration

132. Les dépenses prévues au titre des activités de désarmement, démobilisation et réintégration pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Voyages	
Voyages à des fins autres que la formation	170,9
Installations et infrastructures	
Achat de matériel de génie	350,0
Transports terrestres	
Location de véhicules	5,0
Carburants et lubrifiants	150,0

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Communications	
Services d'information et de publication	36,0
Santé	
Services médicaux	50,0
Fournitures médicales	50,0
Fournitures, services et matériel divers	
Rations	395,0
Fret	115,0
Sensibilisation et administration des camps	2 372,0
Programmes de lutte contre la violence de proximité	6 500,0
Total	10 193,9

133. Pendant l'exercice 2019/20, la Mission poursuivra ses activités d'information afin d'encourager les membres des groupes armés congolais et étrangers (combattants et combattantes et personnes à leur charge), y compris leurs responsables, à déposer leurs armes et à se démobiliser, tout en veillant au désengagement d'autres acteurs violents dans le cadre de projets de lutte contre la violence de proximité. Ces programmes ont notamment pour objectifs de favoriser la cohésion sociale ; de renforcer les capacités des populations locales à appuyer les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de lutte contre la violence de proximité ; d'encourager les combattants et combattantes actifs à se désengager ; d'éviter le ré-enrôlement des ex-combattants et ex-combattantes par des groupes armés ; et de prévenir le recrutement de jeunes à risque.

134. La Mission adaptera son appui aux activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants et ex-combattantes congolais, ainsi que celles relatives au désarmement, à la démobilisation et au rapatriement des ex-combattants et ex-combattantes étrangers, ainsi que des personnes à leur charge. Parallèlement à ses activités d'information (sensibilisation et mobilisation sociale) qui viseront principalement les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, la MONUSCO maintiendra les camps de transit situés dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu destinés au désarmement, à la démobilisation et au rapatriement, pour contribuer à la démobilisation de 300 combattants et combattantes congolais et de 1 000 enfants associés à des groupes armés, ainsi qu'à la démobilisation et au rapatriement de 500 combattants et combattantes étrangers et des personnes à leur charge. La Mission maintiendra également sa capacité de déployer et de mettre en service des structures mobiles et souples afin de soutenir le processus de négociation à plus grande échelle du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de près de 700 combattants et combattantes congolais des groupes armés, mené par le Gouvernement.

135. La Mission élaborera et exécutera 65 projets de lutte contre la violence de proximité dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de Tanganyika et du Kasai, en mettant particulièrement l'accent sur les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Ces projets porteront sur la formation professionnelle ; la sécurité et la stabilisation ; la création de revenus ; la protection de l'enfance ; la protection contre la violence sexuelle et fondée sur le genre ; la mobilisation sociale et les activités de proximité.

H. Services de détection des mines et de déminage

136. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	2 833,8

137. Pendant l'exercice 2019/20, la Mission continuera d'assurer la destruction des engins explosifs comme suit : a) en localisant, neutralisant et détruisant les engins explosifs, y compris les stocks d'armes et de munitions non sécurisés des FARDC et de la Police nationale congolaise, en vue de renforcer la protection des civils ; b) en évaluant et en détruisant les armes et les munitions qui ont été rendues pendant le processus de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement ; c) en évaluant et en détruisant les munitions inutilisables, obsolètes ou excédentaires pour les contingents et les unités de police constituées ; et d) en donnant suite, dans la mesure du possible, aux autres demandes d'appui, par exemple en vue de l'évaluation et de l'évacuation des locaux de la mission devant être fermés avant d'être réutilisés à des fins civiles.

I. Autres activités relatives aux programmes

138. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant proposé</i>
État de droit et institutions chargées de la sécurité	800,0
Projets de stabilisation des communautés	934,0
Programme de contrôle des armes détenues par des civils	850,0
Embargo sur les armes	750,0
Total	3 334,0

139. Les ressources demandées au titre des activités de programme pour l'exercice 2019/20 aideront la MONUSCO à s'acquitter de son mandat dans des domaines essentiels. Un programme visera à renforcer la sécurité des prisons, conformément à la réorientation de l'appui de la MONUSCO à l'administration pénitentiaire en faveur de la protection des civils, par l'amélioration des installations dans deux prisons à risque et la fourniture de matériel de surveillance et d'inspection, et par la formation de 110 membres du personnel pénitentiaire (242 000 dollars). Un autre programme aidera le Gouvernement de la République démocratique du Congo, le PNUD et la MONUSCO à mettre en œuvre le programme commun d'appui à la justice. Il s'attachera principalement à renforcer l'appareil de justice pénale, à réduire la détention arbitraire et prolongée et la surpopulation dans les prisons de l'est du pays et de la province du Kasai, ainsi qu'à fournir un appui aux autorités judiciaires de six provinces au moyen d'activités de mentorat, de formation et de soutien logistique et

de l'organisation d'audiences foraines (158 000 dollars). Par ailleurs, un programme visera à renforcer les capacités de la Police nationale congolaise à assurer des services de police de proximité et à contribuer à la protection des civils dans quatre zones urbaines et périurbaines où des groupes armés sont présents (400 000 dollars).

140. Un autre programme visera à renforcer la protection des civils au moyen de dispositifs d'alerte rapide, de la prévention des conflits et du renforcement de la gouvernance participative grâce à la consolidation des capacités des comités locaux de sécurité et de protection (934 000 dollars). Un autre programme encore aura pour objet de renforcer la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre au moyen de la destruction des armes obsolètes, abandonnées ou restituées et de la gestion des munitions (850 000 dollars). Enfin, un programme visera à réduire la menace que constituent les armes et les matériels connexes dans le pays par l'établissement de rapports détaillés sur le transfert illicite d'armes et de matériels connexes aux groupes armés (750 000 dollars).

J. Projets à effet rapide

141. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2019/20, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2017/18 (montant effectif)	1 489,7	65
2018/19 (montant approuvé)	1 500,0	65
2019/20 (montant proposé)	1 500,0	65

142. Les ressources prévues pour l'exercice 2019/20 resteront inchangées par rapport à celles approuvées pour l'exercice 2018/19. L'exécution des projets à effet rapide restera un outil efficace de renforcement de la confiance entre la population congolaise et la Mission grâce à l'élaboration et à l'exécution conjointes de projets répondant aux besoins immédiats des populations locales, dans les zones où la Mission est présente. Les projets à effet rapide ont eu un impact positif au niveau local et ont renforcé la confiance entre la population et les autorités.

143. Pendant l'exercice 2019/20, les projets à effet rapide porteront notamment sur : la fourniture de lumière par l'installation de panneaux solaires dans les marchés et les principaux espaces publics ; la construction ou la remise en état de centres de santé essentiels, de bâtiments scolaires et de points d'eau ; la construction de centres de formation professionnelle et leur dotation en matériel ; la réparation des ponts ; la remise en état des prisons, des bâtiments judiciaires, des commissariats de la police nationale et des bâtiments occupés par l'administration.

III. Analyse des variations¹

144. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(3 703,1)	(10,4 %)

• **Gestion : changements concernant le déploiement**

145. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à l'application d'un coefficient délais de déploiement plus élevé pour le calcul des dépenses imputées aux observateurs militaires (26 % pour l'exercice 2019/20 contre 17,6 % pour l'exercice 2018/19), compte tenu de la réduction prévue du nombre d'observateurs militaires conformément à l'examen stratégique de la MONUSCO, à l'issue duquel il a été recommandé d'ajuster le dispositif de la Mission après les élections.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(16 165,5)	(3,6 %)

• **Gestion : changements concernant le déploiement**

146. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à : a) l'application d'un coefficient délais de déploiement plus élevé dans le calcul des dépenses afférentes aux contingents (15,2 % pour l'exercice 2019/20 contre 4,2 % pour l'exercice 2018/19) compte tenu du rapatriement prévu d'un bataillon et d'une compagnie de forces spéciales, ainsi que du rapatriement partiel de deux bataillons, conformément à l'ajustement recommandé du dispositif de la Mission après les élections ; b) la diminution du coût de voyage moyen par personne pour la relève des contingents ; et c) le non-renouvellement d'un crédit exceptionnel ouvert au titre des frais de mobilisation liés à un contrat d'approvisionnement en rations au cours de l'exercice 2018/19.

147. La baisse globale des ressources nécessaires est en partie contrebalancée par : a) l'augmentation des ressources nécessaires au titre du fret, en raison du rapatriement prévu du matériel connexe d'un bataillon et d'une compagnie de forces spéciales ainsi que du rapatriement partiel prévu du matériel connexe de deux bataillons ; et b) la diminution du montant des réductions au titre des éléments manquants ou défectueux du matériel appartenant aux contingents prévues dans la résolution [67/261](#) de l'Assemblée générale, et l'augmentation du taux de remboursement (1 428 dollars contre 1 410 dollars auparavant) approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/285](#). Le budget global approuvé pour l'exercice tient compte des incidences sur les ressources nécessaires pour l'exercice 2018/19. Pour l'exercice 2019/20, les ressources nécessaires correspondantes sont prises en compte dans les crédits demandés au titre du remboursement des coûts des contingents aux taux standard.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(2 221,0)	(11,0 %)

• **Gestion : changements concernant le déploiement**

148. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à l'application d'un coefficient délais de déploiement plus élevé pour le calcul des dépenses imputées à la police des Nations Unies (26,9 % pour l'exercice 2019/20 contre 18 % pour l'exercice 2018/19), compte tenu de la réduction des effectifs de la police des Nations Unies conformément à l'examen stratégique de la MONUSCO, à l'issue duquel il a été recommandé d'ajuster le dispositif de la Mission après les élections.

	<i>Variation</i>	
	(1 857,6)	(5,6 %)
Unités de police constituées		

• **Gestion : changements concernant le déploiement**

149. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à : a) l'application d'un coefficient délais de déploiement plus élevé dans le calcul des dépenses afférentes aux unités de police constituées (13,3 % pour l'exercice 2019/20 contre 0,5 % pour l'exercice 2018/19) dans le cadre du rapatriement prévu d'une unité de police constituée, conformément à l'ajustement recommandé du dispositif de la Mission après les élections ; b) la diminution du coût de voyage moyen par personne pour la relève des unités de police constituées ; c) la diminution du coût de l'entreposage et du transport des rations ; et d) la diminution des dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents en raison du rapatriement prévu d'une unité de police constituée et du matériel qui lui est associé.

150. La baisse globale des ressources nécessaires est en partie contrebalancée par a) l'augmentation des ressources nécessaires au titre du fret, en raison du rapatriement prévu du matériel d'une unité de police constituée ; b) la plus grande disponibilité opérationnelle et la diminution des facteurs de non-déploiement, ainsi que l'amélioration des résultats par rapport aux normes fixées dans les mémorandums d'accord concernant le matériel appartenant aux contingents ; et c) la diminution du montant des réductions au titre des éléments manquants ou défectueux du matériel appartenant aux contingents prévues dans la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, et l'augmentation du taux de remboursement (1 428 dollars contre 1 410 dollars auparavant) approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/285. Le budget global approuvé pour l'exercice tient compte des incidences sur les ressources nécessaires pour l'exercice 2018/19. Pour l'exercice 2019/20, les ressources nécessaires correspondantes sont prises en compte dans les crédits demandés au titre du remboursement des coûts des contingents aux taux standard.

	<i>Variation</i>	
	(9 589,8)	(7,0 %)
Personnel recruté sur le plan international		

• **Gestion : effectifs civils revus à la baisse**

151. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à : a) la diminution nette proposée des effectifs civils de la Mission, qui donnerait lieu à la suppression de 108 postes soumis à recrutement international, dont le nombre passerait de 829 à 721; et b) le non-renouvellement du crédit ouvert au titre du paiement de primes de danger à Bunia, Dungu, Kalemie et Uvira le 1^{er} avril 2018 et à Kananga et Tshikapa le 1^{er} octobre 2018.

152. La baisse globale des ressources nécessaires est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires résultant de la révision en hausse de la moyenne des coûts salariaux au niveau international pour l'exercice 2019/20.

	<i>Variation</i>	
	(18 968,4)	(20,7 %)
Personnel recruté sur le plan national		

• **Gestion : effectifs civils revus à la baisse**

153. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à : a) la diminution nette proposée des effectifs civils de la Mission, qui donnerait lieu à la suppression de 527 postes soumis à recrutement national (38 postes

d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 489 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), dont le nombre passerait de 2 252 à 1 725 ; et b) le non-renouvellement du crédit ouvert au titre du paiement de primes de danger à Bunia, Dungu, Kalemie et Uvira le 1^{er} avril 2018 et à Kananga et Tshikapa le 1^{er} octobre 2018.

154. La réduction globale des ressources nécessaires est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires résultant du changement de l'échelon de référence du barème des traitements des agents locaux utilisé pour calculer les dépenses liées au personnel recruté sur le plan national (le calcul est effectué à partir de l'échelon IX de la classe AN-B et de l'échelon X de la classe G-4 pour l'exercice 2019/20, alors qu'il était effectué à partir de l'échelon VIII de la classe AN-B et de l'échelon IX de la classe G-4 pour l'exercice 2018/19).

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(3 757,1)	(19,7 %)

• **Gestion : effectifs civils revus à la baisse**

155. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à la diminution nette proposée des effectifs civils de la Mission, qui donnerait lieu à la suppression de 71 postes de Volontaire des Nations Unies, dont le nombre passerait de 418 à 347.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(2 968,4)	(40,9 %)

• **Gestion : effectifs civils revus à la baisse**

156. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à la diminution nette proposée des effectifs civils de la Mission, qui donnerait lieu à 46 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (18 emplois soumis à recrutement international et 28 emplois soumis à recrutement national), dont le nombre passerait de 105 à 59 emplois, par suite de l'achèvement de l'élection présidentielle et des élections législatives nationales et provinciales, ainsi que de la réduction de la charge de travail de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

157. La réduction globale des ressources nécessaires est en partie contrebalancée par : a) l'évolution du montant moyen mensuel des traitements appliqué pour l'exercice 2019/20 ; et b) le financement de la part devant être assumée par la Mission des dépenses afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé des activités d'appui à la mise en service d'Umoja-Extension 2 et d'autres initiatives transversales.

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultants	(418,5)	(35,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

158. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement au fait que les dépenses prévues au titre des experts chargés de surveiller l'application de l'embargo sur les armes sont comptabilisées à la rubrique Fournitures, services et matériel divers pour l'exercice 2019/20, ce projet étant confié à un partenaire d'exécution.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(143,2)	(2,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

159. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à la diminution des dépenses prévues au titre des voyages à des fins de formation en raison de la réduction des effectifs et du recours plus fréquent aux formations en ligne.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(10 329,5)	(17,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

160. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à : a) la réduction des dépenses prévues au titre du remplacement du matériel obsolète ou défectueux en raison des ajustements du dispositif de la Mission et du transfert du matériel fonctionnel des sites en cours de fermeture ; b) la diminution des dépenses prévues au titre de la location de locaux, qui tient à la fermeture des bases opérationnelles de compagnie de Kitchanga, Nyanzalé et Kirumba en vue du rapatriement des soldats, au regroupement des sites de la Mission à Bukavu et à Kinshasa en vue du rapatriement des militaires et des policiers et de la réduction des effectifs civils, et à la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina ; c) la diminution des dépenses prévues au titre des fournitures, des équipements, des services d'élimination des déchets et des services de sécurité en raison de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina ; et d) la diminution des dépenses prévues au titre des travaux de construction en raison de la réduction prévue des effectifs de la Mission et du fait que le projet d'amélioration du système électrique de la Mission et de raccordement des locaux de la Mission au réseau électrique national touche à sa fin.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(4 806,0)	(28,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

161. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à : a) la baisse du niveau des dépenses prévues au titre du carburant en raison de la diminution du parc de véhicules par suite de la réduction des effectifs, de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina et du rapatriement de militaires et de policiers ; b) la réduction des frais de gestion liés au contrat d'approvisionnement en carburant ; et c) la réduction du nombre de véhicules remplacés, dans le cadre de la diminution du parc de véhicules.

162. La réduction globale des ressources nécessaires est en partie contrebalancée par : a) la hausse prévue du prix du carburant (0,995 dollar le litre pour l'exercice 2019/20 contre 0,846 dollar le litre pour l'exercice 2018/19) ; et b) le remplacement prévu du Système CarLog par un nouveau système de gestion du parc automobile et de suivi des véhicules pour 250 véhicules de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(10 602,9)	(7,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

163. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à : a) la réduction des dépenses prévues au titre des aéronefs, compte tenu du non-renouvellement de la location de deux avions (un DHC-8 et un IL-76) en raison de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina et de la réduction des effectifs, et du partage du coût d'un hélicoptère MI-26 avec d'autres missions à hauteur de 50 % ; et b) la diminution correspondante de la consommation de carburant, des droits d'atterrissage, de la redevance de manutention au sol, de l'assurance responsabilité et des indemnités de subsistance des équipages.

164. La réduction globale des ressources nécessaires est en partie contrebalancée par : a) l'augmentation du prix prévu du carburant (0,968 dollar le litre pour l'exercice 2019/20 contre 0,826 dollar le litre pour l'exercice 2018/19) ; et b) l'acquisition d'un système de surveillance et d'alerte météorologiques fournissant des informations en temps réel aux aéroports afin d'assurer la sécurité des opérations aériennes.

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	272,6	994,9 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

165. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à l'ouverture d'un crédit au titre des conteneurs maritimes qui était auparavant inscrit à la rubrique Acquisition d'installations préfabriquées.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	(2 660,0)	(7,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

166. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à : a) la diminution des dépenses prévues au titre des services de télécommunications et de réseau, en raison de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina et de la réduction du nombre de militaires et de policiers ; b) la diminution des dépenses prévues au titre des services Internet à la suite de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina ; c) la diminution des dépenses prévues au titre des pièces de rechange dans le budget-type, compte tenu de la baisse du nombre d'unités d'outillage devant être entretenues à la suite de la réduction des effectifs, et aussi du fait que les éléments essentiels de l'infrastructure informatique et de communication avaient été remplacés ou améliorés pendant les exercices 2016/17 et 2017/18, ce qui a permis de réduire les besoins en pièces de rechange ; et d) la diminution des dépenses prévues au titre des services d'information dans le cadre de l'ajustement du dispositif de la Mission après les élections.

	<i>Variation</i>	
Santé	(213,1)	(10,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

167. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à la fermeture prévue de trois dispensaires des Nations Unies à Kisangani, Lubumbashi et Dungu dans le cadre de la fermeture des bureaux locaux dans ces localités, en partie contrebalancée par l'ouverture d'un dispensaire des Nations Unies à Kananga.

	<i>Variation</i>	
Santé	(3 227,8)	(6,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

168. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à : a) la diminution des dépenses prévues au titre des rations, par suite de la cessation de la fourniture de rations à la Police nationale congolaise, de la réduction des fournitures de rations aux FARDC et de la fermeture prévue de sept bureaux locaux, qui entraînera une réduction du nombre de membres de la Police nationale qui assurent la sécurité dans les locaux de la MONUSCO et qui reçoivent les rations ; b) la diminution des dépenses prévues au titre du fret, due à la réduction du fret à l'intérieur de la zone de la Mission par suite de la fermeture prévue de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina et de la réduction du transport de matériel pour la Force en raison du rapatriement du personnel militaire et de police ; c) la réduction prévue des frais bancaires.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

169. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MONUSCO se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 1 023 267 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 85 272 300 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286, 72/290 et 72/293 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le cadre de budgétisation axée sur les résultats permette de savoir où en est chaque mission dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées et si elle utilise les ressources de manière rationnelle, dans le plein respect du principe de responsabilité et compte tenu de l'évolution de son mandat (par. 15)</p>	<p>Le cadre de budgétisation axée sur les résultats permet de savoir où en est la Mission dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées et si elle utilise les ressources de manière rationnelle, dans le plein respect du principe de responsabilité et compte tenu de l'évolution de son mandat. La budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice 2019/20 reflète les ajustements apportés aux priorités de la Mission au cours de la période postélectorale, l'accent étant mis sur le dialogue politique avec le Gouvernement nouvellement élu et sur la protection des civils, notamment dans les zones les plus touchées par le conflit armé.</p>
<p>Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20)</p>	<p>La Mission examine régulièrement ses besoins en effectifs afin de transférer davantage de fonctions à des agents recrutés sur le plan national. Au cours des trois derniers exercices, 12 postes soumis à recrutement international ont été transformés en postes soumis à recrutement national et il est proposé de faire de même pour 10 postes et emplois de temporaire soumis à recrutement international dans le budget de l'exercice 2019/20. La Mission a également amélioré son ratio entre le personnel d'appui et le personnel des services organiques, pour le ramener de 3,3 à 1 pendant l'exercice 2014/15, de 2,5 à 1 durant l'exercice 2018/19.</p>
<p>Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)</p>	<p>La Mission a poursuivi les actions suivantes pour améliorer l'efficacité et la rigueur de ses procédures de recrutement : a) collaboration avec les responsables des postes à pourvoir afin d'examiner leurs besoins en personnel et leurs priorités ; b) appui à l'établissement d'avis de vacance de poste ; c) coopération avec les départements recruteurs afin d'achever l'évaluation des candidatures dans les délais prescrits ; d) formation individuelle des responsables des postes à pourvoir concernant les procédures d'évaluation aux fins de recrutement et les outils de recrutement d'Inspira ; e) coordination de la gestion des épreuves écrites ; f) fourniture de conseils et d'appui aux responsables des postes à pourvoir s'agissant de l'interprétation des politiques en matière de ressources</p>

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique femmes-hommes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique femmes-hommes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)

humaines, afin de faciliter la prise de décisions lors du recrutement ; g) communication des profils des membres du personnel touchés par la réduction des effectifs aux responsables des postes à pourvoir ; h) collaboration avec la Division du personnel sur les questions de fond concernant le recrutement ; et i) renforcement de la collaboration avec le Centre de services régional d'Entebbe aux fins de l'intégration des candidats recrutés ;

Depuis 2017, la Conseillère principale pour la problématique femmes-hommes relève directement du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général. Les responsables de la Mission ont approuvé les initiatives visant à prendre en compte les questions de genre et des rapports réguliers font le point des progrès accomplis.

La Mission a pris des mesures importantes pour faire progresser la mise en œuvre de la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes. Outre la Représentante spéciale du Secrétaire général, plusieurs femmes occupent des postes de direction, notamment : la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) ; la Chef de cabinet ; la Porte-parole ; la Conseillère principale pour la sécurité ; la Chef de la Section de l'appui à la justice ; la Chef du Groupe de l'administration pénitentiaire ; la Chef du Bureau des affaires civiles ; la Chef de la Section de la protection de l'enfance ; la Chef de la Section déontologie et discipline ; la Chef de la gestion des opérations et des ressources ; la Chef de la Section des ressources humaines

En dépit de ces efforts, les objectifs de parité n'ont pas été atteints. Au 28 février 2019, le pourcentage de femmes dans le personnel recruté sur le plan international était de 29,3 %. Le plus grand écart entre les sexes est constaté aux classes P-3 et P-4, qui regroupent le plus grand nombre de membres du personnel. Le pourcentage de femmes à ces classes est très faible depuis plus d'une décennie et, aujourd'hui encore, le taux de rotation du personnel y est plus élevé chez les femmes. Pour remédier à cette situation, la Mission a intensifié ses activités de sensibilisation afin de cibler les femmes candidates.

Le pourcentage de femmes reste à 3,4 % dans la force et à 13,2 % dans la composante Police.

Comme indiqué dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la MONUSCO aide les États Membres à augmenter le nombre de femmes membres du personnel en tenu et met en avant les enseignements positifs tirés du

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32)

Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 34)

déploiement d'équipe de liaison féminine dans l'exécution du mandat de protection.

Une analyse de référence complète de la gestion des déchets et de l'énergie a été effectuée dans l'ensemble des sites de la Mission. La MONUSCO a continué de développer le compostage et le recyclage des déchets. Le projet de recyclage des déchets, qui a été expérimenté à Goma dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de l'environnement, a été étendu à Kinshasa. Actuellement, plus de 80 % des déchets solides produits dans les locaux des Nations Unies à Goma et Kinshasa sont recyclés. La Mission a installé une centrale solaire de 650 kilowattheures à Goma et continue de connecter ses bureaux au réseau hydroélectrique.

À l'issue de l'analyse de la norme « 10-1-2 » à laquelle elle a procédé dans tous les sites pour déceler les lacunes, la Mission mettra en place des moyens chirurgicaux et aéromédicaux essentiels, en restructurant sa force eu égard aux effectifs maximums autorisés.

Grâce au système de drones aériens, les troupes de la MONUSCO opérant dans des environnements difficiles sont en mesure d'apprécier les situations efficacement et en temps réel au cours des opérations offensives. Ce système appui l'exécution du mandat en permettant : a) d'apprécier en temps réel la situation pour les troupes déployées, y compris l'identification certaine des forces amies, des forces ennemies et d'autres éléments au cours des opérations mobiles, afin de réduire le plus possible les risques pour les forces amies et d'appuyer une planification efficace des opérations militaires ; b) de reconnaître des itinéraires grâce à son utilisation comme observateur avancé dans une zone tactique pour fournir aux unités déployées des informations sur les itinéraires et les risques auxquels elles pourraient être exposées ; c) d'assurer la sécurité des bases grâce à la détection des dangers et des menaces et à la communication aux commandants des meilleures informations sur les menaces à proximité des installations des Nations Unies ; d) d'aider des spécialistes à mener des activités de reconnaissance discrète en le déployant parallèlement à des forces d'opérations spéciales ; e) de procéder à des opérations de recherche et de sauvetage des membres du personnel portés disparus grâce à la surveillance systématique d'une zone ; f) d'évaluer les dommages sur objectif et de procéder à l'évaluation d'une zone à la suite d'un affrontement.

Le système de drones aériens a joué un rôle essentiel dans le sauvetage de plusieurs soldats de la MONUSCO qui

participaient récemment à des opérations mobiles menées contre des groupes armés dans des territoires isolés. Au cours de cet engagement, il a permis au poste de commandement tactique d'apprécier la situation en temps quasi réel et d'envoyer des moyens aériens dans la zone pour effectuer une démonstration de force, ce qui a été un facteur clef de la fin de l'engagement. Dans de nombreux cas, le système a été le principal outil de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, renforçant ainsi son statut de multiplicateur de force pour les opérations de la MONUSCO.

L'actuel système de drones aériens est limité à une portée de 200 km en visibilité directe et à une autonomie de 5 à 6 heures. Lorsque les drones s'approchent de leur portée maximale, il est nécessaire d'augmenter leur altitude afin de maintenir la visibilité directe, ce qui agit sur la qualité des images. De plus, ils sont vulnérables en cas d'intempéries et des problèmes mécaniques ont parfois empêché les vols de s'opérer. Ces problèmes, conjugués aux jours de repos obligatoires des équipages au sol prescrits par les règlements aéronautiques, sont les facteurs limitatifs les plus notables du système.

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35)

Les images recueillies par le système de drones aériens sont transmises par des liaisons de données sécurisées à la station de contrôle au sol, où elles sont conservées pendant 60 jours dans une base de données et dans une installation sécurisées. Après 60 jours, elles sont détruites. Tous les autres produits sont conservés dans la base de données de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, qui fait partie du réseau de stockage de la MONUSCO. Le niveau de sécurité de ces données est déterminé par la Section des technologies.

Rappelle le paragraphe 39 de sa résolution 69/307 et les paragraphes 136 à 138 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/742), prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie de nouveau également de faire figurer dans le prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes de drones aériens dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 36)

Le nouveau contrat pour la fourniture du système de drones aériens opérant à haute altitude et doté d'une grande autonomie a été signé le 16 octobre 2018 pour un coût total de 9 853 000 euros par an. Le nouveau système offre des performances améliorées telles que les communications par satellite, un rayon d'action allant jusqu'à 500 km autour de la principale base d'opérations, 8 heures d'observation continue en station et une durée de vol maximale prévue de 14 heures. Le cahier des charges élaboré pour le nouveau contrat a pris en compte les enseignements tirés du contrat précédent. En outre, la Mission est en train de mettre au point des indicateurs clefs de performance pour suivre les résultats obtenus par le système.

Prie le Secrétaire général de continuer à revoir la composition des parcs de véhicules des missions, et à l'optimiser, de faire en sorte que les véhicules soient adaptés aux besoins, et de faire figurer, dans le prochain rapport d'ensemble, une analyse coûts-avantages présentant notamment le type, la qualité, l'efficacité, les dépenses d'entretien et l'impact sur l'environnement des véhicules à l'issue des ajustements qui auront été opérés (par. 40).

Prie également le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les logements mis à la disposition du personnel en tenue et du personnel civil des Nations Unies en poste dans les opérations de maintien de la paix soient conformes aux normes des Nations Unies applicables en la matière et de lui faire rapport sur la question durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante et onzième session (par. 41)

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des

Les mesures suivantes ont été prises pour revoir la composition du parc de véhicules de la Mission, l'optimiser et veiller à ce que les véhicules soient adaptés aux besoins :

- a) Un comité du parc automobile décide, tous les trois mois, de la dotation en véhicules légers de transport de passagers de la Mission, en s'appuyant sur des analyses détaillées de l'ampleur et de la portée des besoins opérationnels dans chaque région et en appliquant les coefficients révisés pour la dotation en véhicules ;
- b) Les véhicules les plus adaptés à l'état des routes et aux conditions de circulation sont déployés, des véhicules utilitaires tous chemins à quatre roues motrices étant utilisés pour les routes goudronnées et des véhicules utilitaires tous terrains à quatre roues motrices pour les environnements opérationnels extrêmement difficiles où la majorité des routes sont des pistes à l'état brut qui deviennent très peu praticables quand il pleut ;
- c) Il a été procédé à un examen complet des véhicules et du matériel ayant dépassé leur durée de vie utile et un plan de remplacement a été élaboré. Des examens du parc automobile sont régulièrement effectués afin d'évaluer l'âge et l'état mécanique des véhicules, et il est prévu de remplacer les véhicules dont on estime qu'ils ont dépassé leur durée de vie utile. La conservation de véhicules vétustes et le report du remplacement d'un parc vieillissant entraînent une pollution importante en raison de fortes émissions de gaz d'échappement et de l'augmentation de la consommation de carburant et de produits pétroliers ;
- d) Consciente de son empreinte écologique, la Mission a mis en œuvre une politique destinée, grâce au système CarLog, à lutter contre la pratique consistant à laisser un moteur tourner au ralenti, en appliquant des sanctions appropriées par l'intermédiaire du comité de la sécurité routière.

Le Groupe du matériel appartenant aux contingents inspecte régulièrement l'ensemble des logements destinés au personnel en tenue. Les problèmes décelés sont signalés à la Section du génie, qui effectue les réparations et les mises à niveau nécessaires. Il s'agit d'un objectif permanent auquel la Mission accorde la priorité lors de l'élaboration de son plan annuel d'infrastructure.

La Mission présente, dans les projets de budget, les prévisions de dépenses annuelles pour les travaux de construction et élabore des études de viabilité des activités de planification, de conception, d'exécution, de suivi, d'évaluation, d'établissement de rapports et de suivi après exécution pour les projets pluriannuels et les projets dont le

*Décision ou demande**Mesures prises*

budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la Mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45)

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour ce qui est des achats destinés aux missions (par. 46)

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution [69/307](#) et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47)

coût dépasse 1 million de dollars. Elle définit les principaux objectifs des projets afin d'obtenir les meilleurs résultats opérationnels possibles, en mettant l'accent sur l'analyse des risques et leur atténuation, l'assurance de la qualité, les imprévus, les achats et les plans relatifs à la santé et à la sécurité au travail, et met en œuvre les grands projets en suivant de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais et se conforment aux directives des Nations Unies en matière d'établissement de rapports.

La Cellule de planification des acquisitions vérifie le nombre d'articles détenus en stock avant de formuler des demandes d'achat. Les stocks sont vérifiés et les chiffres sont communiqués aux unités techniques qui déterminent s'ils sont suffisants pour couvrir les besoins. Le (la) chef de la Section de la gestion centralisée des stocks est responsable de l'inventaire et de l'entreposage et doit rendre compte du niveau des stocks.

Pour mettre en œuvre ses projets de construction, la MONUSCO utilise des ressources disponibles localement, y compris la main-d'œuvre, les matériaux et l'équipement, à l'exception des articles spécialisés qui ne sont pas disponibles sur le marché local et sont achetés au moyen de contrats-cadres. Les projets de construction sont exécutés en conformité avec le Manuel des achats de l'ONU, la politique environnementale et la stratégie environnementale ainsi que les lois et règlements du pays.

La MONUSCO tire pleinement parti des capacités du Bureau régional d'achat, notamment pour couvrir les besoins locaux, afin de réaliser des économies d'échelle. Elle tient des réunions hebdomadaires pour assurer le suivi des projets gérés par le Bureau régional d'achat en son nom.

Les contrats d'affrètement à long terme prévoient les mesures de sécurité suivantes : a) informer et, au besoin, tenir les opérateurs au courant des normes de sécurité, des règlements, des politiques et des procédures de l'Organisation des Nations Unies ; b) informer le personnel des opérateurs de l'évolution des conditions de sécurité qui pourrait les concerner directement ; c) par l'intermédiaire du système de gestion des risques du transport aérien, faire en sorte que les vols se déroulent dans de bonnes conditions de sécurité ; d) intégrer le personnel des opérateurs dans le plan de sécurité et dans le système consultatif de sécurité des Nations Unies

Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55).

Au cours de l'exercice 2017/18, le Comité d'examen des projets a approuvé au total 65 projets à effet rapide, dont 51 (78 %) avaient été intégralement exécutés à la fin de l'exercice. Ces projets étaient axés sur les grandes priorités du mandat de la Mission, telles que l'ouverture des principaux ponts et routes pour faciliter la circulation des populations, répondre à leurs besoins économiques et s'adapter à leurs activités agricoles ; fournir de l'éclairage aux communautés rurales grâce à l'installation de panneaux solaires pour la protection des civils dans les zones reculées ; et remettre en état les dispensaires, les écoles, les complexes sportifs, les puits et les bâtiments judiciaires présentant un grand intérêt pour les communautés, ou en construire de nouveaux.

Les projets à effet rapide ont été exécutés à l'échelle de la Mission, en particulier dans l'est du pays, où la Mission et le Gouvernement sont confrontés à des problèmes de sécurité, de pauvreté et de mouvements de population. C'est le cas dans la province de l'Ituri, où les milices de la FRPI sont actives, dans la province du Lualaba, en raison du conflit qui oppose les Bantous et les Twa, et dans la région de Beni, où sont actives les Forces démocratiques alliées (ADF). Des projets ont également été mis en œuvre dans les régions du Kasai, où la milice Kamuina Nsapu a détruit les infrastructures sociales.

La problématique femmes-hommes est prise en compte dans les projets et la remise en état des bâtiments et la construction de marchés et de routes ont un réel impact économique sur les activités des femmes dans les zones rurales.

Souligne également qu'il importe de planifier de manière minutieuse et souple tout processus de transition, en étroite coordination avec toutes les entités du système des Nations Unies, les organisations régionales concernées et le gouvernement hôte, afin de garantir un transfert rapide, efficient et effectif des principales fonctions et des responsabilités essentielles lorsque le mandat évolue (par. 59)

La planification de la transition a été un élément essentiel de la collaboration qui s'est établie entre la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'entre le gouvernement hôte et les États Membres, sur la base du recensement des programmes, de l'analyse des avantages comparatifs et des bilans communs de pays. La mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les évaluations conjointes des liens entre action humanitaire, aide au développement et paix et l'application de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation ont servi de toile de fond à ces analyses. Parmi les principaux problèmes qui continuent de se poser figurent le financement et la nécessité constante de répondre aux crises humanitaires dans une grande partie du pays où la MONUSCO assure la sécurité et l'accès aux zones reculées et isolées où les institutions publiques sont peu présentes.

Au cours de l'exercice 2019/20, la MONUSCO continuera d'ajuster sa présence, étant entendu que le Gouvernement de la République démocratique du Congo assumera de plus

*Décision ou demande**Mesures prises*

Considère que l'inscription aux budgets des missions, au cas par cas, de fonds relevant d'activités de programmation vise à prêter une plus grande efficacité à l'exécution des mandats, et, afin d'assurer une plus grande transparence, prie le Secrétaire général de présenter de manière claire et systématique le coût d'activités de ce type lorsqu'elles seront inscrites aux budgets des missions (par. 68)

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70 ; voir également par. 71, 76 et 79 à 82)

en plus la responsabilité de protéger les civils aussi bien dans les zones non touchées par les conflits armés, où la MONUSCO n'a plus de présence permanente, que dans les zones touchées par les conflits armés où la Mission aide les entités étatiques chargées de la sécurité à remédier aux difficultés permanentes en matière de protection des civils.

On trouvera des informations sur les activités de programmation dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20.

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la MONUSCO, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution.

Questions transversales figurant dans la résolution sur le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

(Résolution 72/290)

*Décision ou demande**Mesures prises*

Engage le Secrétaire général à continuer de mettre au point un dispositif d'application du principe de responsabilité pour évaluer les prestations des entités ne relevant pas du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies lorsque celles-ci exécutent des activités financées au moyen des ressources de la Mission, à l'exclusion de la fourniture de biens et services faisant l'objet de contrats (par. 11)

Souligne que les activités relatives aux programmes sont essentielles à l'exécution du mandat de la Mission et qu'il faut établir un lien direct entre les deux (par. 12).

La Mission a publié des directives à l'intention des entités qui traitent avec les partenaires d'exécution et leur a demandé de partager le protocole sur la responsabilité en matière de respect des obligations. Aucun cas d'exploitation, d'atteinte ou de harcèlement sexuels n'a été signalé à l'encontre des employés des partenaires d'exécution.

La MONUSCO a utilisé des ressources approuvées au titre d'activités de programme pour appuyer les initiatives en faveur de l'état de droit, la lutte contre la violence au sein de la collectivité et les initiatives communautaires de règlement du conflit. Ces ressources ont également servi à encourager la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies à l'appui du mandat. Les ressources

*Décision ou demande**Mesures prises*

consacrées aux sondages d'opinion dans les zones à haut risque pour les civils ont largement contribué aux analyses du conflit et à la mobilisation de la population et ont permis de se faire une idée générale des points de vue quant à la sécurité et aux services sociaux de base.

Financement de la MONUSCO

(Résolution [72/293](#))

*Décision ou demande**Mesures prises*

Souligne qu'il est essentiel d'apporter un appui adéquat et opportun au processus électoral en République démocratique du Congo et prie le Secrétaire général de faire le point sur la question dans le prochain projet de budget (par. 9)

Le personnel de la Division des élections de la MONUSCO est intégralement déployé dans les 26 provinces de la République démocratique du Congo, avec 153 membres du personnel sur le terrain. La Mission fournit une assistance technique à la Commission électorale nationale indépendante dans divers domaines électoraux au niveau central et dans les provinces. Elle a mobilisé sa flotte aérienne pour fournir un appui logistique au cas où une demande officielle serait reçue du Gouvernement ou de la Commission électorale nationale indépendante.

Prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la sécurité des communications à la Mission (par. 13)

En étroite coopération avec les entités du Siège (le Groupe des opérations militaires, le Bureau de l'informatique et des communications et le Département de l'appui opérationnel), la MONUSCO s'emploie à configurer un réseau sécurisé à usage militaire, qui devrait être pleinement opérationnel d'ici à la fin juin 2019. En outre, BitLocker (outil de cryptage/protection des données qui atténue les risques de vol ou d'exposition des données) est déployé dans toute la Mission depuis le 24 août 2018.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales

([A/70/742](#) et résolution [70/286](#) de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Dans le cadre du budget pour l'exercice 2019/20, il a été déterminé, en fonction des besoins opérationnels, s'il était nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans. Trente-trois postes répondent à ce critère (2 P-3, 1 poste d'agent(e) du Service mobile, 11 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 19 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), il est proposé d'en

Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix. À cet égard, il réaffirme également qu'il importe de veiller à ce que les mesures qui sont jugées les plus efficaces, notamment celles qui portent sur l'élimination, l'enlèvement et le recyclage des biens et matériaux des missions, continuent d'être appliquées en priorité et sans relâche (voir A/68/782, par. 120). Il attend également avec intérêt la version actualisée des politiques de gestion de l'environnement et de gestion des déchets et ne doute pas que les incidences spécifiques qui découleront de l'impact de ces politiques dans les missions figureront dans le prochain rapport sur l'aperçu général, qui rendra également compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques et de la poursuite des efforts déployés pour promouvoir d'autres techniques d'exploitation des énergies renouvelables dans les opérations de maintien de la paix (par. 94).

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit [susvisées] et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficacité globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).

Le Comité consultatif souligne que l'analyse de l'utilisation des moyens aériens devrait être achevée sans plus tarder et que les conclusions et les incidences devraient en être présentées dans le prochain rapport sur l'aperçu général. En outre, le Comité estime qu'il est nécessaire d'harmoniser les méthodes d'évaluation de l'utilisation des moyens aériens pour que l'on puisse faire des comparaisons valables dans le temps et envisager un examen de la composition de la flotte aérienne reposant sur des données claires et vérifiables (par. 122).

supprimer 20 (1 P-3, 3 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 16 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et d'en maintenir 13 (1 P-3, 1 poste d'agent(e) du Service mobile, 8 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 3 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

La MONUSCO suit une procédure bien établie pour la gestion de tous les déchets dangereux, y compris les déchets médicaux. Elle a élaboré et mis en place des directives pour la sélection et la gestion des sites d'élimination des déchets. Plus de 95 % des sites de la Mission disposent désormais de plateformes en béton pour les groupes électrogènes et les installations de stockage de carburant, afin de prévenir la pollution des sols. En outre, tous les carburants contaminés et huiles usagées sont repris par le fournisseur pour être éliminés comme il convient.

La Mission participe à l'initiative du Secrétaire général visant à accroître l'efficacité et l'efficacité des opérations des Nations Unies, notamment en optimisant le plan d'organisation des vols réguliers et en améliorant la manière dont les moyens aériens disponibles sont utilisés. Elle poursuivra ses efforts pour trouver des solutions pour améliorer son efficacité, tout en répondant à ses besoins opérationnels.

La Mission évalue régulièrement l'utilisation des moyens aériens et prend des mesures pour optimiser l'utilisation des appareils. Un examen périodique du plan d'organisation des vols réguliers est mené à partir des données d'utilisation et des prévisions des besoins de transport aérien. La Mission poursuivra sa recherche d'économies et de gains d'efficacité, tout en répondant à ses besoins opérationnels.

Le Comité consultatif rappelle qu'il faut améliorer la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens (par. 138).

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, en Italie, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution. Le Comité compte que les plans d'achat de véhicules pour l'exercice 2017/18 tiendront compte des résultats de cet examen (par. 160).

Le Comité consultatif appuie les efforts déployés pour améliorer les normes et capacités médicales sur le terrain et est convaincu qu'ils contribueront à corriger les lacunes relevées par le Comité des commissaires aux comptes. Le Comité entend garder cette question à l'étude lorsqu'il examinera les futurs rapports sur l'aperçu général et les projets de budget des différentes missions (par. 167).

La procédure d'achat pour l'acquisition de systèmes de drones aériens a été sélective, juste et transparente ; elle a permis d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix, tout en étant conforme aux règlements, règles et procédures de l'Organisation. Les prévisions budgétaires relatives au système de drones se fondent sur les clauses contractuelles.

Des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, figurent dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20, et les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus y sont indiqués.

La MONUSCO risque de ne pas être en mesure de mettre intégralement en œuvre le plan de transition en raison du terrain accidenté et du mauvais état des routes en République démocratique du Congo et elle opéra pour une mise en œuvre partielle là où le plan est réalisable et viable, à Entebbe par exemple. La Mission s'efforce également de standardiser son parc de véhicules en utilisant dans l'ensemble de la Mission des véhicules lourds à quatre roues motrices, qui sont plus adaptés au terrain. Cela facilitera le transfert de véhicules entre bureaux, en particulier en cas de panne, et permettra de réduire les stocks de pièces de rechange.

Au cours de l'exercice 2017/18, dans le cadre de ses efforts visant à améliorer les vols de nuit à l'appui d'opérations d'évacuation sanitaire primaire, la Mission a distribué 27 équipements d'atterrissage tactique à 27 bases opérationnelles de compagnie pour qu'elles les utilisent lors d'opérations nocturnes.

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

(A/72/789/Add.11 et résolution 72/293 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif prend note de l'accent mis par la Mission sur la mobilité et sur la protection par la projection et attend avec intérêt qu'elle l'informe des progrès accomplis dans ces domaines et des enseignements qu'elle en aura tirés, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'équipement mobile et ses conséquences sur l'efficacité globale de la Mission, dans son prochain projet de budget (par. 12).

Mesures prises

Avec l'incorporation des bataillons à déploiement rapide, les troupes ont été déployées à de nombreuses reprises pour de courtes périodes dans des zones de tension et dans des zones qui demeurent très risquées pour les civils. Un groupe d'assistants chargés de la liaison avec la population locale, travaillant aux côtés des contingents, permet aux troupes d'être déployées rapidement et de s'adapter aux situations, et ainsi d'entretenir le dialogue avec les populations locales et soutenir ces dernières. Au cours de l'exercice 2017/18, les assistants ont été déployés plus de 90 fois, en parallèle des missions d'évaluation conjointes et des missions des équipes mixtes de protection des civils menées dans des zones où des problèmes de protection se posaient ou commençaient à se faire jour.

Chaque jour, avant et pendant les déploiements, il a fallu fournir des informations et des analyses pertinentes sur la dynamique des conflits au niveau local et sur les questions de protection, pour faire en sorte que les problèmes relatifs à la protection des civils soient dûment appréciés. Lors des déploiements, les discussions avec les populations locales ont porté sur le partage de l'information et les dispositifs d'alerte rapide. Il est particulièrement important de maintenir le dialogue avec les populations dans les zones où les risques ont peut-être augmenté après le départ de la MONUSCO. Dans les zones où une base a été fermée, les bataillons à déploiement rapide ont permis de renouer avec les comités locaux de protection, les interlocuteurs des réseaux civils d'alerte ainsi qu'avec les autorités.

La mise en œuvre de la stratégie de mobilité n'est pas sans écueils ; il faut notamment réussir à interagir de manière dynamique avec les acteurs locaux et les populations locales au sujet des problèmes de protection dans les zones où des bases ont été fermées, et faire en sorte que les dispositifs d'alerte rapide fonctionnent et soient suffisamment solides. Voilà pourquoi la MONUSCO a élargi son réseau de contacts locaux sur les questions de protection, a diversifié ses sources d'alertes et a donné davantage d'autonomie aux mécanismes de protection reposant sur la collectivité, en synergie avec les partenaires du système et les acteurs extérieurs. Grâce à ces actions, la Mission peut désormais accéder à tout moment aux informations utiles provenant des zones concernées par la fermeture des bases et de nouvelles zones de

Le Comité est conscient que la stratégie de protection par la projection et la mobilité des troupes qui en résulte, comme indiqué plus haut, peuvent avoir une incidence sur le type de logement rendu nécessaire par les besoins opérationnels, mais il compte que des logements conformes aux normes seront fournis à tous les effectifs en temps voulu, selon que de besoin, pour éviter autant que possible le versement de pénalités en plus des montants versés au titre du soutien autonome pour les tentes et le matériel d'hébergement (par. 16).

Le Comité compte que le projet de budget pour 2019/20 présentera les résultats de la deuxième étude d'ensemble qui est envisagée ainsi que les justifications des modifications du tableau d'effectifs qui en découleront (par. 21).

Le Comité consultatif réitère sa recommandation, à laquelle l'Assemblée générale a souscrit dans sa résolution 69/261 B, selon laquelle une proposition de maintien (accompagnée d'une nouvelle justification) ou de suppression devrait être présentée pour chaque poste resté vacant depuis deux ans ou plus (voir A/69/839/Add.6, par. 40). Le Comité s'attend à ce que ces informations fassent partie du prochain projet de budget, en particulier dans le contexte des résultats du deuxième examen approfondi (voir par. 21 ci-dessus). Le Comité rappelle également que, dans ses résolutions sur le financement des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de s'assurer que les postes vacants soient pourvus rapidement (voir A/71/836, par. 108) (par. 26).

Le Comité consultatif prend note des initiatives environnementales prévues par la MONUSCO et continue de l'engager à poursuivre ses efforts pour réduire son empreinte écologique globale, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 70/286, et à faire en sorte que le plan d'action pour l'environnement, soit appliqué conformément à la

préoccupation. La MONUSCO a également agi en faveur de l'élargissement des réseaux mobiles dans les zones où des bases ont été fermées et dans les zones de tension où les réseaux sont insuffisants ou inexistantes.

Depuis 2014, la Mission a considérablement progressé dans la fourniture de logements conformes aux normes. Dans le secteur nord, le secteur sud et le secteur ouest, la totalité de ses logements sont désormais conformes. Il en va de même pour les logements de la réserve de la Force et des unités de soutien. Après la réduction des effectifs militaires prévue pour l'exercice 2019/20, tous les logements du secteur central devraient également être conformes aux normes. Dans les lieux où il n'y a pas assez de logements en dur, les troupes sont relevées tous les six mois pour que personne ne soit hébergé dans des tentes au-delà de cette durée. Le concept de protection par la projection suppose un plus large recours aux unités de combat, qui sont déployées de manière temporaire – et qui sont donc hébergées dans des tentes.

Les modifications du tableau d'effectifs proposées pour l'exercice 2019/20 ont été justifiées dans leur ensemble dans le présent projet de budget.

Dans le cadre du budget pour l'exercice 2019/20, il a été déterminé, en fonction des besoins opérationnels, s'il était nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans. Trente-trois postes répondent à ce critère (2 P-3, 1 poste d'agent(e) du Service mobile, 11 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 19 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), il est proposé d'en supprimer 20 (1 P-3, 3 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 16 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et d'en maintenir 13 (1 P-3, 1 poste d'agent(e) du Service mobile, 8 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 3 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

L'amélioration des infrastructures environnementales (en particulier les infrastructures de traitement des eaux usées) est demeurée une priorité pour la MONUSCO. Dans son plan d'action pour l'environnement, la Mission a fait le point sur la situation environnementale dans 171 sites et a recensé ceux dont les infrastructures avaient besoin d'être améliorées de toute urgence. Un plan d'atténuation

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions (par. 35).

Le Comité consultatif réaffirme qu'il est nécessaire d'élaborer des directives détaillées concernant les activités relatives aux programmes qui comprennent :

- a) le détail des types d'activités relatives aux programmes qui sont financées par les budgets des missions de maintien de la paix ;
- b) des justificatifs attestant que les activités relatives aux programmes appuient l'exécution du mandat de la mission concernée ;
- c) l'avantage comparatif de la mission pour l'exécution de ces activités, ainsi que celui des partenaires d'exécution ;
- d) le régime des engagements conclus avec les partenaires d'exécution ;
- e) la description des dispositifs de contrôle, de gouvernance et d'établissement de rapports nécessaires (par. 38).

des risques a été mis au point. Il inclut des mesures précises et des délais de mise en œuvre. En outre, pour les sites qui allaient être fermés, la Mission a continué d'effectuer des inspections environnementales pré-fermeture et s'est assurée que les propriétaires respectaient bien les normes environnementales. Au cours des évaluations précédant la fermeture des sites, des activités de remise en état sont entreprises pour faire en sorte que les sites soient rendus pratiquement dans le même état que celui dans lequel ils ont été trouvés, comme convenu avec les propriétaires. La Mission a poursuivi sa campagne de sensibilisation à l'environnement en affichant des messages sur les téléphones et les ordinateurs, en dispensant des formations et en apposant des affiches. Des directives concernant la maîtrise des risques relatifs à tous les aspects environnementaux importants (lutte contre la pollution par les eaux usées, par les déchets et par le pétrole) ont été établies et partagées avec toutes les composantes de la Mission.

Des directives sur l'utilisation et la gestion des activités relatives aux programmes ont été fournies aux missions. Certains aspects pratiques de l'élaboration des programmes, du suivi de la mise en œuvre et de la communication des résultats y sont abordés. Les mécanismes de coordination utilisés à l'échelle nationale et au niveau des bureaux locaux aident à assurer la liaison avec les partenaires d'exécution et facilitent les contrôles.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

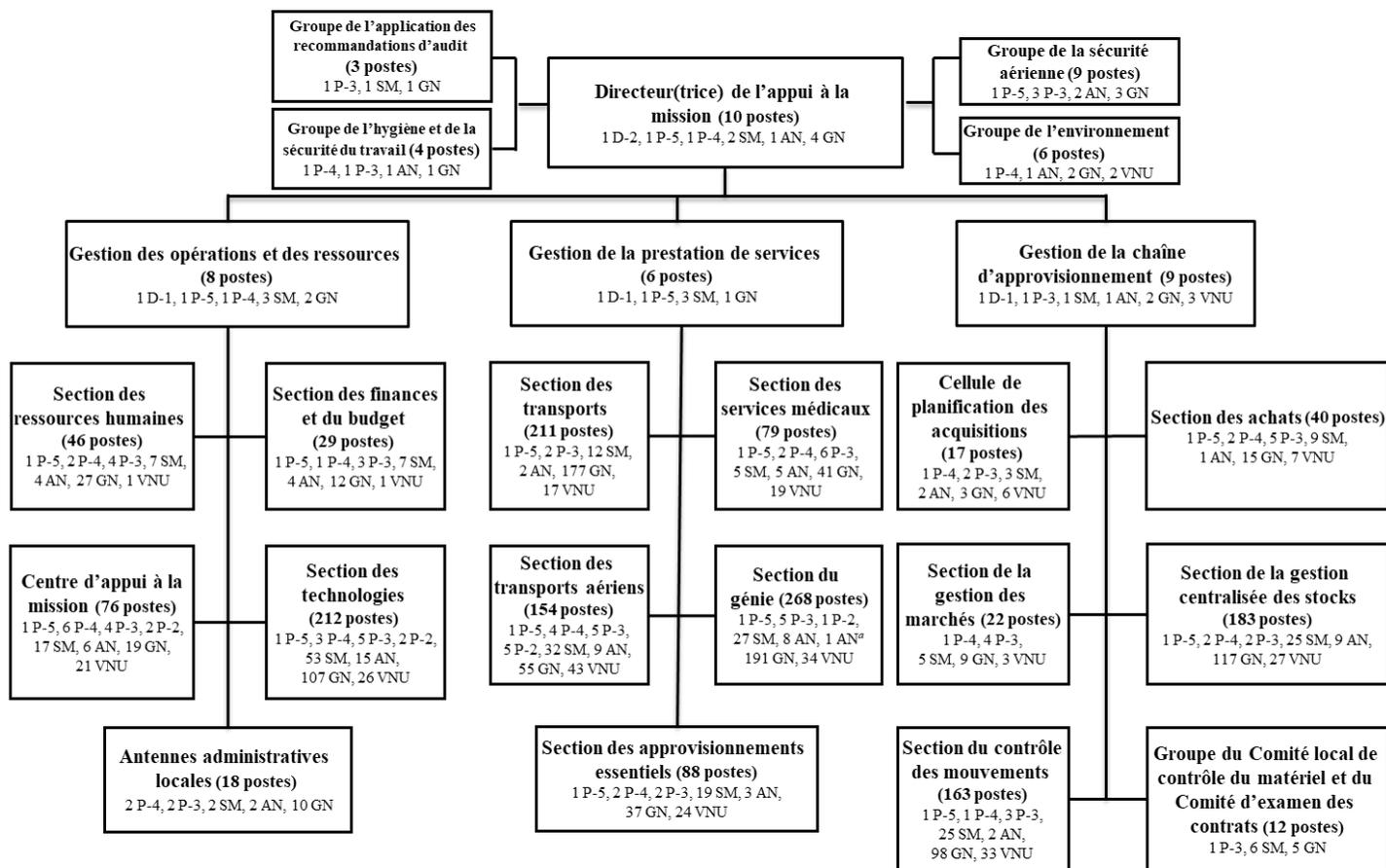
- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale ;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

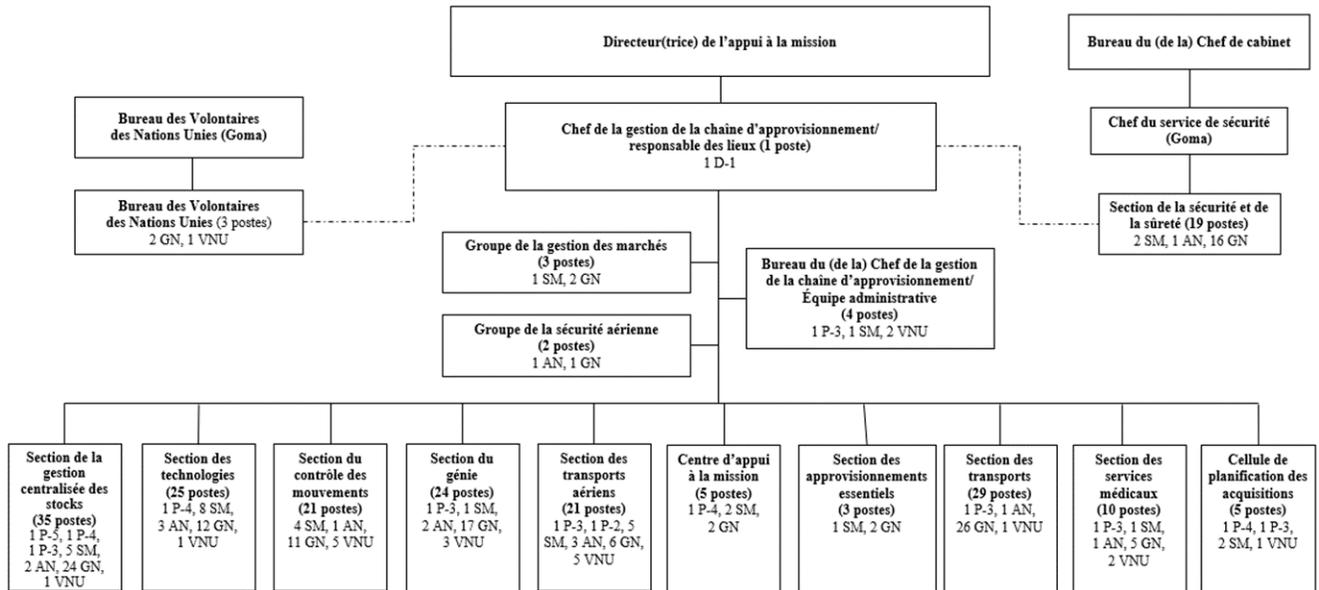
B. Appui



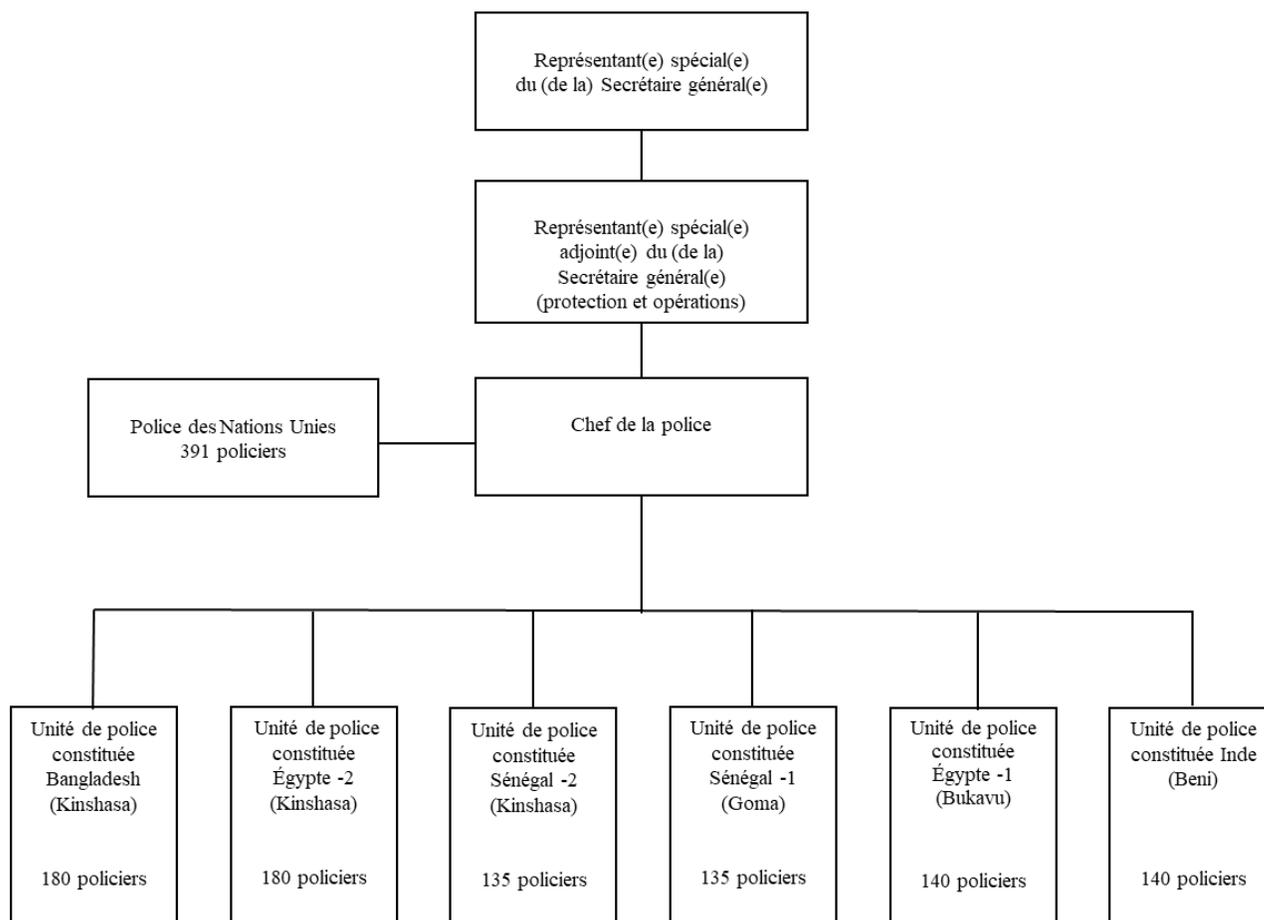
Abréviations : AN= administrateur recruté sur le plan national ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; SM= agent du Service mobile ; VNU= Volontaires des Nations Unies.

^a Réaffectation.

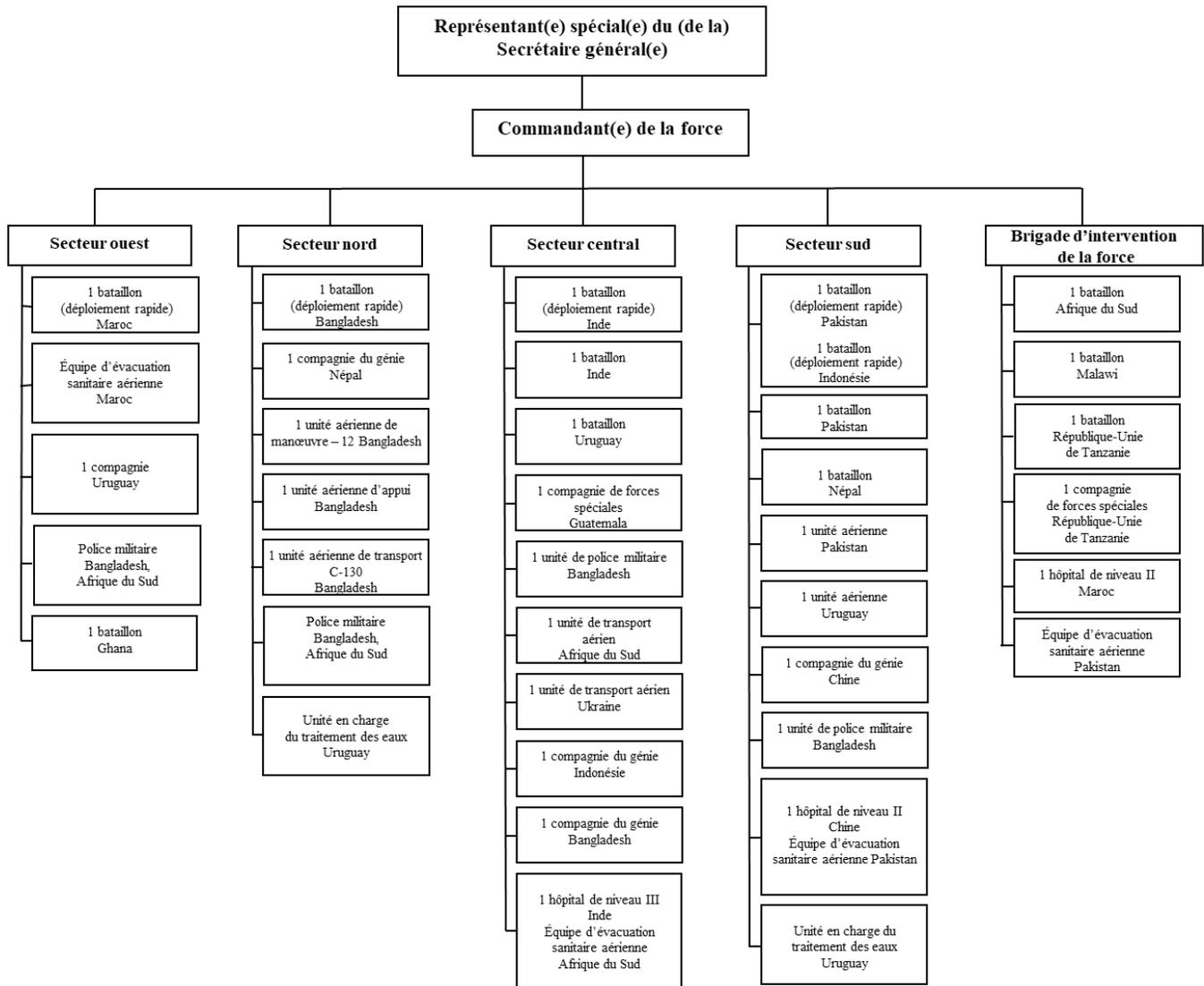
C. Base d'appui d'Entebbe



D. Police des Nations Unies



E. Contingents et observateurs militaires



Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires, mécanisme</i>
1. Gouvernance et développement des institutions	1.1 Le cadre institutionnel de la République démocratique du Congo et les structures citoyennes sont renforcés pour assurer la promotion des droits de l'homme et le développement du pays. Coût total de la réalisation 1 (tous organismes des Nations Unies confondus et MONUSCO) : 10,1 millions de dollars/an	1.1.1 Le Gouvernement est en mesure d'appliquer les réformes, les lois et les politiques publiques.	PNUD, HCDC, UNICEF, FNUAP, ONU-Femmes et OIT
		1.1.2 L'exécutif, les élus, les institutions supérieures de contrôle des finances publiques et les structures citoyennes ont les moyens d'assurer le suivi des politiques et de la gestion des affaires publiques.	PNUD
		1.1.3 L'accès à la justice, la promotion des droits de l'homme et la protection des civils et des biens sont améliorés pour assurer la paix sociale.	PNUD, BCNUDH et UNICEF
		1.1.4 Les capacités des systèmes statistiques nationaux en matière de production de données sont renforcées.	FNUAP, UNICEF, PNUD, PAM, FAO, OMS, UNESCO et OIT
		1.1.5 Les provinces et les entités décentralisées sont dotées des ressources humaines, organisationnelles et infrastructurelles nécessaires.	PNUD et BCNUDH
		1.1.6 Les institutions ont la capacité d'intégrer la problématique femmes-hommes dans les lois et les politiques publiques.	ONU-Femmes et PNUD
		1.1.7 Les mécanismes d'intégration régionale et les mécanismes de gestion des migrations sont renforcés.	OIM
2. Croissance favorable aux pauvres et création d'emplois	2.1 Les institutions publiques mettent effectivement en œuvre des politiques et des programmes concertés pour soutenir des activités clefs dans	2.1.1. Les collectivités et les institutions disposent des outils nécessaires pour favoriser la productivité durable dans le secteur rural.	FAO, OIT, PNUD, UNESCO, FIDA et ONU-Femmes

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires, mécanisme</i>
	les secteurs de croissance afin d'accélérer la création d'emplois et d'accroître les revenus.	2.1.2 Les collectivités et les institutions reçoivent un appui pour développer des chaînes de valeur durables.	PAM, OIT, ONUDI, FIDA et PNUD
	Coût total de la réalisation 2 (tous organismes des Nations Unies confondus et MONUSCO) : 9,7 millions de dollars/an	2.1.3 Les petites et moyennes entreprises tirent parti des programmes de promotion de l'investissement.	FAO, OIT, ONUDI et PNUD
		2.1.4 Les moyens dont disposent les institutions publiques pour promouvoir la création d'emplois décents aux niveaux national et local sont renforcés.	PNUD, FAO, OIT, ONUDI et UNESCO
		2.1.5 Les offres d'emploi et de formation, à l'intention notamment des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables, sont en augmentation.	PNUD, FAO et OIT
		2.1.6 Les moyens dont disposent les institutions publiques pour élaborer et mettre en œuvre des instruments d'aménagement durable du territoire sont renforcés.	OIT, OIM, PAM, HCR, et ONU-Habitat
		2.1.7 La population, en particulier les groupes vulnérables, a accès à des outils de financement et de développement des capacités entrepreneuriales.	FENU, PNUD, UNESCO, ONUDI, OIT, PAM et FAO
3. Amélioration de l'accès aux services sociaux de base et valorisation du capital humain	3.1 La population, en particulier les groupes vulnérables, bénéficie d'une offre de services sociaux essentiels plus abondante et de meilleure qualité, l'accent étant mis en particulier sur le règlement des conflits et la consolidation de la paix.	3.1.1 La population, en particulier les groupes vulnérables, bénéficie d'un meilleur accès aux services de santé, notamment pour ce qui est de la santé maternelle et infantile et de la nutrition.	UNICEF, FNUAP, PAM et OMS
	Coût total de la réalisation 3 (tous organismes des Nations Unies confondus et MONUSCO) : 221,6 millions de dollars/an	3.1.2 La population, en particulier les groupes vulnérables, a accès à une éducation et à une formation professionnelle équitables et de qualité.	UNICEF, UNESCO, OIT, PAM, FNUAP et OMS

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires, mécanisme</i>
		3.1.3 La population, en particulier les groupes vulnérables des zones rurales et semi-urbaines, a accès à des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement de meilleure qualité.	UNICEF, PNUE, OMS, HCR, FAO et PAM
		3.1.4 La vulnérabilité de la population congolaise est réduite grâce à une protection sociale adéquate.	UNICEF, OIT, PNUD, PAM, OMS, HCR et FNUAP
		3.1.5 Les dispositifs institutionnels de protection sociale sont renforcés.	UNICEF, OIT, PNUD, PAM, OMS, HCR et FNUAP
4. Valorisation du capital humain et lutte contre le VIH/sida	4.1 Amélioration et multiplication des mesures nationales destinées à faire face à l'épidémie de VIH/sida	4.1.1 Toutes les institutions – publiques, privées, locales et religieuses – ont renforcé leurs programmes de lutte contre le VIH/sida.	ONUSIDA
	Coût total de la réalisation 4 (tous organismes des Nations Unies confondus et MONUSCO) : 3,5 millions de dollars/an	4.1.2 Les capacités institutionnelles nationales, provinciales et locales sont renforcées de manière à permettre la planification, la coordination et le suivi des programmes multisectoriels de lutte contre le VIH/sida.	ONUSIDA
5. Changements climatiques et gestion durable des ressources naturelles	5.1 Le Gouvernement améliore sa gestion des ressources naturelles, des ressources énergétiques, de la biodiversité et des terres.	5.1.1 Des stratégies et des politiques en faveur de l'environnement ainsi que de la limitation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements sont élaborées et mises en œuvre.	PNUD, FAO, PNUE, ONUDI et ONU-Habitat
	Coût total de la réalisation 5 (tous organismes des Nations Unies confondus) : 8,5 millions de dollars/an	5.1.2 Des outils participatifs de gestion forestière sont mis au point à tous les niveaux de la société.	FAO, PNUE, PNUD et PAM
		5.1.3 Des systèmes nationaux et provinciaux de gestion des risques de catastrophe sont en place.	PNUD, FAO, PAM, PNUE et ONU-Habitat
		5.1.4 Des instruments d'aménagement urbain et foncier sont mis en place.	ONU-Habitat

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires, mécanisme</i>
		5.1.5 Les populations autochtones et locales participent à la gestion durable des zones protégées.	PNUD et UNESCO
		5.1.6 La population a accès à des services énergétiques modernes et à une énergie propre et a la capacité de s'adapter aux changements climatiques.	PNUD et PNUE
		5.1.7 Les émissions de gaz à effet de serre de la République démocratique du Congo sont mesurées et rendues publiques, et leur niveau est contrôlé.	PNUD, FAO, PNUE et PAM
		5.1.8 Le nombre de personnes menacées par la pollution minière est réduit.	PNUD
		5.1.9 Les populations des zones rurales et semi-urbaines ont accès à des services énergétiques modernes.	PNUD
6. Stabilisation et consolidation de la paix	6.1 Toutes les provinces de la République démocratique du Congo enregistrent des progrès significatifs dans la protection des civils, le respect des droits de l'homme et la réduction des conflits et des tensions.	6.1.1 Une stratégie commune de réforme du secteur de la sécurité est mise en œuvre.	Service de la lutte antimines de l'ONU, PNUD et BCNUDH
		6.1.2 La population de l'est de la République démocratique du Congo a accès aux services publics.	PNUD, UNICEF, PAM, FNUAP et ONU-Habitat
	Coût total de la réalisation 6 (tous organismes des Nations Unies confondus et MONUSCO) : 40,5 millions de dollars/an	6.1.3 Des mécanismes de protection des populations touchées par les conflits sont opérationnels.	BCNUDH
		6.1.4 Des mécanismes visant à prévenir et à combattre les violations des droits de l'enfant sont mis en application.	BCNUDH et UNICEF
		6.1.5 Des mécanismes de prévention des violences sexuelles et d'assistance aux victimes sont mis en place.	BCNUDH, FNUAP et UNICEF

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires, mécanisme</i>
		6.1.6 Des programmes d'appui à l'intention des communautés d'accueil de personnes déplacées, réfugiées, rapatriées et démobilisées sont en place.	HCR, PNUD, UNICEF, PAM, UNESCO, OMS, FAO, OIT et ONU-Habitat
		6.1.7 Des mécanismes et stratégies de prévention et de règlement des conflits sont opérationnels aux niveaux national, provincial et local.	ONU-Habitat, PNUD, FAO, HCR et UNICEF
		6.1.8 La capacité du Gouvernement de gérer les terres et les ressources minérales est renforcée, ce qui contribue à réduire les tensions et les conflits liés aux ressources.	ONU-Habitat et BCNUDH

Abréviations : BCNUDH : Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme ; FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; FENU : Fonds d'équipement des Nations Unies ; FIDA : Fonds international de développement agricole ; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population ; HCDH : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; OIM : Organisation internationale pour les migrations ; OIT : Organisation internationale du Travail ; OMS : Organisation mondiale de la Santé ; ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; ONU-Femmes : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; ONUSIDA : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; PAM : Programme alimentaire mondial ; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement ; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement ; UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

